BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

69ème année

www.lasemaineafricaine.info

N° 4093 du Mardi 5 Octobre 2021 - 69e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

FMI / CONGO

Le FMI insiste: renforcer la gouvernance et la transparence!

(P.3)

PERSONNES AGEES

Mme Irène Mboukou-Kimbatsa aidant une dame du 3ème âge à se faire vacciner (10)

La Journée internationale célébrée sous le signe de la lutte contre la COVID-19 et l'âgisme

FRANCOPHONIE

Le Congo au Conseil d'administration de l'A.U.F.!

(P.11)

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

«Ensemble, ils mettaient tout en commun» (Ac 2, 44)

Mgr Anatole Milandou à la clôture de la session

(P9)

EDITORIAL

De combien, le scandale ?

ATLS
Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 F. CFA
Siège Social: B.P.: 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010

DIFFCAST SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1.267.680.000 Francs CFA
Siège Social: Avenue Amilcar Cabral, les Tours Jumelles, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2020-B12-00224

Aux termes des décisions mixtes de l'Associé Unique du 30 Juillet 2021, enregistrées à Brazzaville le 09 Septembre 2021, l'Associé Unique de la société DIFFCAST SARLU, société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle a décidé dans le cadre du développement de la société ce qui suit:

• De procéder à l'ouverture d'un établissement secondaire dans la ville de Pointe-Noire dans le ressort duquel la société va exercer ses activités. L'adresse de cet établissement est située dans l'enceinte de la Télédiffusion du Congo (TDC), Commune de Lumumba, Pointe-Noire;

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique sous le numéro CG-PNR-01-2021-B-01297 du 17 Septembre 2021.

Déclaration modificative au RCCM de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2021-B20-00012, le 17 Septembre 2021.

Pour avis.

IN MEMORIAM

PROFESSEUR Narcisse ELE
05/10/15 - 05/10/2021

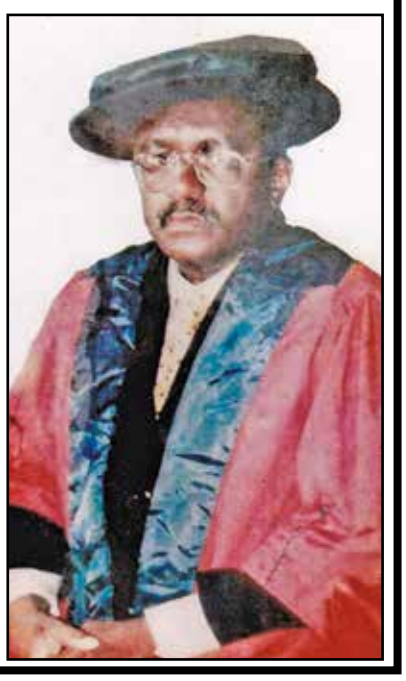

Voici six ans que tu nous as quittés pour répondre à l'appel de Notre Seigneur qui a dit:

«Venez à moi, vous tous qui peinez sous le fardeau,
«je vous procurerai du repos!» Math 11, 28-30

Que Sa Lumière sans déclin illumine ton visage et te procure le Repos Eternel !

Aux amis (es) et connaissances, merci pour vos prières et toute marque de sympathie en sa mémoire.

Dieu nous bénisse!

Sa Famille

Programme des obsèques d'Edith Nathalie Christiane NZOLOUFOUA

Décédée le 21 septembre 2021. Elle sera portée en terre le 6 octobre, au cimetière familial de Manouki, sur la Route nationale n°1.

9h00: levée du corps à la morgue de l'hôpital mère et enfant Blanche Gomez

11h00: messe en l'église Saint Kisito de Makélékélé

12h30: départ pour le cimetière familial de Manouki

16h00: retour au domicile familial sis 1101, rue Mandzomo, au Plateau des 15 ans, et fin de la cérémonie.

MAITRE NOEL MOUNTOU, NOTAIRE
Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;
E-Mail: noelmountounotairel@gmail.com

«La Congolaise des Prestations Générales»
En sigle L.C.P G

Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL: 2.000.000 FRANCS CFA
Siège social: OUESSO
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du huit septembre deux mil vingt et un, enregistré le treize septembre de la même année, Folio 172/4 n°1295, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société La Congolaise des Prestations Générales, en sigle L.C.P.G. SARL.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a précisé l'adresse de l'établissement secondaire sur l'Avenue Général Alfred RAOUL, n°15, Mpita, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 28 Septembre 2021, sous le n°CG-PNR-01-2021-B-01326.

Pour avis,

Maître Noël MOUNTOU,
NOTAIRE

OFFICE NOTARIAL DE Maître Bedel KAMBA
12, Allée des acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché Plateau.
E-Mail: office.bedelkamba@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE
«EXPRESS AFRICA CARGO»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de cinquante millions (50.000.000) francs CFA, dont le siège social est fixé à Ouenzé Brazzaville, croisement avenue de la Tsiémé et rue Mbéti, République du Congo.
Aux termes d'un acte reçu par Maître Bedel KAMBA, Notaire Titulaire d'un office notarial sise, 12, Allée des acacias Centre-ville Brazzaville, à côté du marché Plateau, en date à Brazzaville du 11 novembre 2019, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée dénommée «EXPRESS AFRICA CARGO» dont les statuts ont été enregistrés aux impôts de Mpila, Brazzaville, le 22 septembre 2021, Folio 17716, N° 1559.

Objet: -Transit; -Importation et exportation des marchandises et des produits; -Négoce international; -Courtage; -Transport; -Transfert des fonds; -Echanges; -Achat et ventes de devises.
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la société.
Capital social: CINQUANTE MILLIONS (50 000 000) de Francs CFA, divisés en 2000 parts sociales de 25 000 Francs CFA, toutes souscrites et libérées en numéraire.
Le siège social: est fixé à Ouenzé Brazzaville, croisement avenue de la Tsiémé et rue Mbéti, République du Congo.
Durée: 99 ans.
Registre du commerce: RCCM CG-BZV-01-2021-B12-00199.
Gérant statutaire: Monsieur DOUCOURE Makan.

Pour insertion légale.

Maître Bedel KAMBA,
Notaire.

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE / Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél: 06664.85.64/04432.52.12.
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

Société TOTAL E&P CONGO
Société Anonyme avec Conseil d'Administration / Au capital social de 20.235.301.20 USD
Siège social: avenue Raymond Poincaré, B.P. 761, Centre-ville, Pointe-Noire
République du Congo

ANNONCE LEGALE

Aux termes du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenu en date du 13 Juillet 2021, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 25 Août 2021, enregistré aux domaines et timbres en date du 14 Septembre 2021, sous le folio 171/5 N°1822, il a été décidé du changement de la dénomination de la société Total E&P Congo en TotalEnergies EP Congo, Société Anonyme avec Conseil d'Administration.
Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2021-B-00149, en date du 28 Septembre 2021.

Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2008-B14-00011.

Fait à Pointe-Noire, le 28 Septembre 2021.

Pour insertion.

-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

PERSONNES AGEES

La Journée internationale célébrée sous le signe de la lutte contre la COVID-19 et l'âgisme

Le chef-lieu du département du Niari, Dolisie, a abrité le 1er octobre dernier la célébration de la Journée internationale des personnes âgées, couplée au lancement de la campagne nationale de lutte contre l'âgisme, sous le thème: «Protégeons les personnes âgées contre la pandémie de COVID-19 en les vaccinant». C'est le ministre Gilbert Mokoki, de la Santé qui a patronné la cérémonie, en présence de Mme Irène Mboukou-Kimbatsa, ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire; du préfet Baron Frédérick Bouzock, du président du Conseil départemental, Claude Etienne Mantsimba, etc.

Les officiels autour des bénéficiaires

Ils étaient cent cinquante personnes âgées, des hommes et des femmes, à bénéficier de l'assistance du Gouvernement, en cette Journée commémorative. Vêtus de tee-shirts bleus, ces femmes et hommes, représentent la tranche d'âge la plus importante de la population.

La célébration chaque année de cette Journée, est une occasion destinée à mobiliser la communauté internationale autour des questions touchant aux personnes âgées qui représentent au Congo 5% de la population; 5,5% de femmes contre 4,6% chez les hommes.

Pour le représentant de l'OMS, Lucien Manga, les personnes âgées devraient être considérées comme un groupe démographique important pour le secteur de la santé, pour l'industrie technologique et d'autres secteurs. *«La vaccination contre la COVID-19 fait partie des outils efficaces qui permettent de protéger la population contre cette pandémie et freiner sa contamination»,* a-t-il déclaré.

C'est pour les protéger que le ministère de la Santé a réalisé à Dolisie une campagne de vaccination auprès de cette tranche d'âge. A signaler que 8302 personnes ont déjà été vaccinées dans le Niari, soit 3,95% de couverture vaccinale.

Depuis la déclaration du premier cas de la COVID-19 en décembre 2019, le département du Niari a enregistré 51 cas confirmés, dont 4 décès et 47 guéris.

La ville de Dolisie compte à elle seule 41 cas et Kimongo (6 cas), 23 femmes et 28 hommes.

Outre les problèmes de santé, les personnes âgées sont confrontées à de multiples autres difficultés. Il n'est pas rare de voir ces personnes être abandonnées, rejetées, accusées de sorcellerie ou assassinées. D'où le lancement de la campagne nationale de lutte contre l'âgisme, une attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées avec des conséquences notoires sur leur santé et leur bien-être.

Selon le rapport conjoint de l'ONU et de l'OMS publié en 2021, une personne sur trois a déjà été victime de discriminations, de préjugées de stéréotypes à cause de son âge. Ces actes sont les caractéristiques de l'âgisme.

Mme Irène Mboukou-Kimbatsa aidant une dame du 3ème âge à se faire vacciner

Gilbert Mokoki a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à soutenir les investissements actifs des personnes âgées qui doivent répondre à leurs besoins spécifiques en termes d'accès aux services et au système de santé, d'intrusion économique et de protection sociale, du renforcement du cadre règlementaire et institutionnel, ainsi que de l'amélioration de l'environnement favorable à leur bien-être. *«Nous sommes venus à Dolisie, partager notre élan de cœur avec nos papas, nos mamans, nos frères, nos sœurs qui ont besoin de notre regard et de notre amour»*, a indiqué le ministre.

Dans cet élan du cœur et d'amour, la ministre Irène Mboukou-Kimbatsa a apporté une assistance auprès de ces 150 personnes âgées. Elles ont reçu des vivres et des non-vivres composés de mousses, de bidons d'huile, riz, du sel, du poisson salé, de sceaux, de savons, de moustiquaires, draps, etc.

«Nous ne vous avons pas oubliés», a rappelé la ministre. En ce jour de la célébration de la Journée des personnes âgées, a-t-elle poursuivi, *«nous voulons vous rappeler que les difficultés et les souffrances ne sont pas propres à notre pays. Cultivons l'amour et demandons à Dieu de nous aider à continuer de vous assister. Vous nous avez précédés, nous allons vous suivre. C'est le passage de tout le monde. Si on ne s'occupe pas de vous maintenant, qui s'occupera de nous demain? Acceptez ces présents d'un seul cœur. C'est le Président qui vous les a envoyés»,* a-t-elle précisé, en langue Kituba.

L'ambiance était au rendez-vous et la joie très immense auprès des bénéficiaires qui ont remercié le Président de la République pour avoir pensé à eux. «*Merci*», ont-ils dit.

Une assistance humanitaire aux victimes des inondations à Nkayi

Le 3 octobre, la ministre Irène Mboukou-Kimbatsa était l'hôte des populations de Nkayi, dans le département de la Bouenza, où elle a apporté une assistance aux victimes des inondations du 5 février dernier, ainsi qu'aux personnes âgées vulnérables, aux veuves et orphelins.

Ces inondations, rappelons-le, font suite à une pluie diluvienne qui a causé la désolation dans 45 ménages, soit 259 personnes qui se sont retrouvées en détresse et avaient perdu l'essentiel de leurs biens, au quartier Capable, dans le premier arrondissement Muana-Nto.

A vrai dire, le phénomène des inondations est fréquent dans la ville sucrière. Conséquence de la faible capacité du collecteur qui n'arrive plus à évacuer les eaux de ruissèlement.

C'est en samaritaine que la ministre s'est présentée devant ces victimes et bien d'autres catégories de personnes vulnérables pour leur apporter des vivres, des non-vivres et des kits scolaires. *«Le Président de la République a écouté vos cris de détresse. Il m'a envoyée pour vous apporter cette assistance. Recevez ces présents d'un seul cœur»*, a-t-elle déclaré.

Elle a conscientisé la population sur la nécessité de porter le masque et à se faire vacciner pour se protéger contre la COVID-19. *«La vaccination ne tue pas; ce n'est pas un poison»,* a affirmé la ministre, assistée du préfet Jules Monkala Tchoumou.

Après la visite des locaux qui abritent ses structures déconcentrées, Mme Irène Mboukou-Kimbatsa s'est entretenue avec son personnel.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

De combien, le scandale ?

C'est une caractéristique de l'époque: une infirmation fracasse le mur de la distance et pendant une bonne journée on la boit littéralement, qu'on le veuille ou non. Pas moyen de dire qu'on l'a suffisamment entendue, ou de s'interroger sur le pourquoi de cette insistance, ni sur comment on devrait réagir en citoyen. Se fermer les oreilles ou les yeux ? Se boucher les narines ? Se tamponner la conscience en se disant que ça passera ?

Depuis ce lundi, nous apprenons qu'une autre boîte de Pandore vient d'être ouverte par des journalistes investigateurs et qu'elle donne à voir des dirigeants de nos pays : le Congo, le Gabon et le Kenya, ayant caché des millions de dollars au loin. Nous apprenons cela alors que nous avons déjà encaissé les scandales des Panama papers du même tonneau. Nous sommes un peu blasés et savons que ces révélations ne seront pas les dernières.

Notre rapport à la vertu dans la gestion semble avoir été anesthésié à jamais. Nous ne nous étonnons plus de rien. Plus les scandales sont gros et plus ils correspondent au format de nos feuilletons préférés. Fiction et réalité se mélangent. Ce qui nous amène à ne plus nous étonner de rien, sans doute parce que la part des citoyens honnêtes va en s'amenuisant chez nous. Ou, pire, en nous. Ou que nous nous soyons convaincus que ce qui arrive devait arriver. Et que mis aux mêmes postes, nous agirions exactement pareil.

Cette fois, les informations de dissimulation alléguées touchent à la personne du Président. Les fois d'avant, c'étaient autour de ministres, ou de personnalités de renom. Tout se passe comme si le citoyen qui n'ose même pas imaginer ce qu'il ferait (de différent) avec l'immensité des sommes suggérées, n'avait plus goût à la polémique inutile.

Nous ne savons pas ce que nous deviendrons dans dix ans, à vivre dans une dualité qui proclame d'un côté la vertu, bardés de tous nos organismes de certification, mais qui agit tout en contraire. Ce n'est pas même du cynisme, c'est une non-existence qui ne nous fait pas baisser la tête pour parole non tenue. L'autruche, elle, a au moins du sable autour du cou.

Albert S. MIANZOUKOUTA

FMI / CONGO

Renforcer la gouvernance et la transparence pour se voir octroyer les décaissements

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) tenu à Washington aux Etats-Unis d'Amérique a statué sur le dossier du Congo, vendredi 24 septembre dernier. Les administrateurs disent avoir compris et accueilli favorablement l'intention des autorités congolaises d'engager des discussions avec le FMI sur un éventuel accord de facilité élargie de crédit. Mais le FMI impose de nouveaux efforts au gouvernement avant de consentir à une aide financière. C'est ainsi qu'il est essentiel de renforcer la gouvernance pour obtenir le financement indispensable du Fonds et des partenaires au développement avec l'appui d'efforts d'ajustement.

Les administrateurs ont reconnu que la république du Congo a été touchée durement par la pandémie de COVID-19 et les chocs pétroliers. La reprise devrait se rétablir en 2022, bien qu'une incertitude considérable entoure encore les perspectives. Ces administrateurs sont convaincus que la réalisation de la croissance nécessaire pour sortir le Congo de la fragilité économique et soutenir les progrès dans la réduction de la pauvreté exigera des efforts importants pour s'attaquer aux obstacles structurels, renforcer la résilience climatique et diversifier l'économie. Ils ont demandé au Congo d'assurer l'assainissement budgétaire à moyen terme, le renforcement de la gestion de la dette et la transparence, ainsi que la mobilisation des recettes non pétrolières. Les administrateurs ont recommandé un examen complet du régime

(Suite en page 4)

SECURITE CIVILE

6590 élèves pris en charge pendant les examens d'Etat et concours

Le bilan de la couverture sanitaire des examens d'Etat et concours, session 2021, a été dressé par le commandement de la Sécurité civile vendredi 24 septembre dernier à Brazzaville. C'était au cours d'un point de presse, en présence du général de police de première classe Albert Ngoto, commandant de cette institution. Il avait à ses côtés, le colonel de police Serge Pépin Itoua Poto, le commandant en second qui a pris ses fonctions récemment et qui a été présenté à la presse ce jour.

Thierry-William Mandzouono et des agents de la sécurité civile lors du point de presse

«Au total, 6590 personnes, tous examens et concours confondus, ont été prises en charge, contre 4653 en 2020. Soit une augmentation de 1937 cas. La couverture sanitaire assurée par les services de santé du commandement de la Sécurité civile a consisté en la prise en charge, dans les centres d'examens et de concours des candidats, des personnels administratifs et des agents des services de l'ordre», a fait savoir le médecin-capitaine de police, Thierry-William Mandzouono.

D'après lui, les motifs de consultations prédominants ont porté sur les céphalées, les douleurs abdominales, les fièvres, les dysménorrhées, principalement. Au total, il y a eu 2483 cas au Baccalauréat général ; 1262 cas au Baccalauréat technique. S'agissant du Brevet d'études professionnelles ; Brevet d'études techniques et Certificat d'aptitude professionnelle, 581 cas ont été enregistrés contre 2127 cas au Brevet d'études du premier cycle ; 41 cas au Certificat d'études primaires et élémentaires et 96 cas aux concours.

La Sécurité civile a pendant cette couverture médicale déployé des équipes dans des départements où elle est présente : Brazzaville 4260 cas; Pointe-Noire 498 cas ; 503 pour Kinkala et Ignié (Pool) ; 131 pour la Bouenza ; 270 pour le Niari ; 294 pour la Cuvette ; 439 pour la Sangha et 195 pour la Likouala.

Depuis 2018, et en dépit de ses missions traditionnelles et malgré les difficultés de tous ordres, le Commandement de la Sécurité civile a pris l'option d'assurer la couverture sanitaire des examens d'Etat et concours. Il s'agit d'une expérience particulière qu'elle voudrait pérenniser, sous l'impulsion du ministère de la Sécurité et de l'ordre public et en collaboration avec les ministères concernés.

Cette année, a-t-on appris, les services de la Sécurité civile ont été mis à rude épreuve à cause de l'état d'amortissement de ses ambulances sur-sollicités en cette période d'état d'urgence sanitaire dans le pays. L'adhésion et l'attachement des ministères concernés qui ne ménagent aucun effort pour mettre les moyens nécessaires à disposition, pour permettre à la Sécurité civile de réunir les conditions nécessaires pour exécuter cette mission ont été également salués.

De même, il a été souligné que les statistiques présentées nécessitent une exploitation par les ministères des Enseignements général et technique, qui devraient en tirer des leçons afin de parvenir, notamment à une préparation psychologique des candidats pour les aider à mieux gérer le stress.

Aujourd'hui, cela fait quatre années consécutivement que le ministère de la Sécurité civile et de l'ordre public, à travers le Commandement de la Sécurité civile, assure la couverture sanitaire des examens d'Etat et concours. Il s'agit d'accompagner et d'appuyer l'action des ministères des Enseignements général et technique. Cette année, la tradition a été une fois de plus respectée, dans un contexte particulier de persistance de la pandémie de Covid-19.

EUDES

(Suite de la page 3)

fiscal du secteur pétrolier, une réduction de transfert aux entreprises d'Etat et une amélioration de l'efficacité des investissements publics. Le Conseil a souligné que ces mesures contribueraient à créer un espace pour les dépenses sociales et d'infrastructures indispensables. Le FMI encourage le Gouvernement à continuer les efforts en cours pour réduire les vulnérabilités du secteur financier, notamment par l'apurement des arriérés nationaux. Toutefois, les prêts improductifs, toujours élevés, exigent une surveillance étroite et continue du secteur bancaire. Les administrateurs ont insisté à demander instamment au Gouvernement que d'autres efforts soient déployés pour améliorer la gouvernance et la transparence. Ils ont reconnu des progrès dans l'adoption d'une nouvelle loi anticorruption en encourageant l'accent sur la mise en œuvre de l'architecture anticorruption, soutenue par des mesures visant à améliorer la gouvernance des états financiers dans la gestion des finances publiques de manière générale.

Le Conseil d'administration a indiqué qu'il est important de faire progresser les réformes structurelles pour soutenir la diversification économique et l'adaptation aux changements climatiques.

Le FMI encourage aussi le Gouvernement à continuer d'améliorer l'environnement des entreprises, de faciliter

Rigobert Roger Andely

les investissements du secteur privé et à favoriser la compétitivité.

A noter que la croissance globale du Congo devrait se situer autour de 0 % en 2021, avec une inflation modérée de 2 % et un excédent de la balance courante de 12 % du PIB. A retenir aussi que le FMI a renvoyé à plus tard l'octroi d'une aide financière, déjà consentie à d'autres pays de la sous-région de l'Afrique centrale. Le FMI dit souhaiter de continuer de travailler avec le Gouvernement sur le rétablissement de la viabilité de la dette et le renforcement de la gouvernance. Une fois que ce travail sera achevé, un arrangement financier visant à soutenir le programme économique du Congo sera discuté au niveau du personnel du FMI avant d'être proposé à l'examen du conseil d'administration.

Philippe BANZ

INSERTION LEGALE : CREATION HOPE CONSULTING & SERVICES (ETABLISSEMENT)

ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE
POINTE NOIRE, AVENUE CHARLES DE GAULLE
(FACE SUPERMARCHE CASINO)
TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL : gabrielle.dekodia@gmail.com

- DENOMINATION: HOPE CONSULTING & SERVICES
- FORME SOCIALE: ETABLISSEMENT
- DATE DE CREATION: 27 JUILLET 2021
- DUREE SOCIETE: 99 ANNEES A COMPTER DE SON IMMATRICULATION
- SIEGE SOCIAL: NGOYO COTE MATEVE POINTE-NOIRE
- DIRIGEANTS: MOUSSONGO BOUANGA MARYSE JEANYS
- OBJET SOCIAL: SERVICES TRAITEURS FAST FOOD, MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL, ENTRETIEN D'ESPACES VERT, DECORATION INTERIEUR, VENTE D'EMBALLAGES
- NUMERO IMMATRICULATION RCCM: CG-PNR-01-2021-A10-01444
- NUMERO FORMALITE REGISTRE ARRIVEE: CG-PNR-01-2021-A-01631
- DATE IMMATRICULATION RCCM DE POINTE NOIRE : 29/07/2021

POUR INSERTION
GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE

INSERTION LEGALE : CREATION KAIXORA (SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE) SARLU

ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE
POINTE NOIRE, AVENUE CHARLES DE GAULLE
(FACE SUPERMARCHE CASINO)
TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL : gabrielle.dekodia@gmail.com

- DENOMINATION: KAIXORA
- FORME SOCIALE: SOCIETE A RESPOSABILITE LIMITE UNIPERSONNELLE (SARLU)
- DATE DE CREATION: 19 JUILLET 2021
- DUREE SOCIETE: 99 ANNEES A COMPTER DE SON IMMATRICULATION
- MONTANT DU CAPITAL SOCIAL : 100.000 F CFA
- APPORTS INTEGRALEMENT SOUSCRITS ET LIBERES EN NUMERAIRE PAR L'ASSOCIE UNIQUE: 100.000 FCFA
- NOMBRE DES TITRES: 100 PARTS DE 1.000 FCFA CHACUNE
- ENREGISTREMENT DES STATUTS: CENTRE DE POINTE-NOIRE TIE-TIE LE 21 JUILLET 2021, F° 136/5, N° 917
- SIEGE SOCIAL DE LA DATE DE LA CREATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2021: S/C ETUDE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, POINTE NOIRE, AV. CHARLES DE GAULLE
- GERANT: M. TANDA KASSOUM PASSIGUE NACAMBO
- OBJET SOCIAL: COMMERCE DE PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES, IMPORTATION, EXPORTATION, VENTE ET DISTRIBUTION DE PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES ET D'INTRANTS AGRICOLES, EXPORTATION DU BOIS, IMPORTATION, EXPORTATION DE PRODUITS MANUFACTURES, LA REPRESENTATION DE SOCIETES ETRANGERES AYANT UN OBJET SOCIAL SIMILAIRE, ET PLUS GENERALEMENT, TOUTES OPERATIONS COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, FINANCIERES, MOBILIERES ET IMMOBILIERES POUVANT SE RATTACHER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOTALITE OU EN PARTIE, A L'UN QUELCONQUE DES OBJETS OU ACTIVITES DE LA SOCIETE OU POUVANT EN FACILITER LE DEVELOPPEMENT OU LA REALISATION , ET CE PAR TOUS MOYENS NOTAMMENT PAR VOIE D'APPORT, DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS , DE PARTS SOCIALES OU DE PARTS D'INTERET, DE FUSION, D'ASSOCIATION EN PARTICIPATION, D'ALLIANCE EN COMMANDITE.
- NUMERO FORMALITE REGISTRE ARRIVEE : CG-PNR-01-2021-M-01157
- DATE IMMATRICULATION RCCM DE POINTE NOIRE: 26/07/2021
- NUMERO REGISTRE DU COMMERCE: CG-PNR-01-2021-B13-00337

POUR INSERTION
GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE

GARANTIE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Le FIGA et la LCB s'engagent à partager les risques

Le siège du FIGA a abrité le 23 septembre dernier, la cérémonie de remise des actes de garantie au directeur général de la Banque LCB, Mohamed Essaid Benjelloun Toum, qui avait introduit deux dossiers de ses clients en vue d'obtenir des facilités de crédits, partageant ainsi les risques en cas d'impayés. C'était en présence de Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel.

Mohamed Essaid Benjelloun Toum

Par cet acte, le FIGA vient de commencer son activité de garantie des prêts. *«Vous ne pouvez imaginer la joie que nous avons en tant que première Banque à travailler avec le FIGA. Depuis toujours, nous avons voulu faire du FIGA un levier pour le financement de l'économie nationale, puisque l'entreprise, en général, souffre un peu de problème de garantie, notamment les PME»*, a déclaré Mohamed Essaid Benjelloun Toum.

En tant que partenaire financier, a-t-il poursuivi, *«nous finançons l'économie. Malheureusement toutes les entreprises ou les autres entrepreneurs n'ont pas de garanties suffisantes pour pouvoir postuler aux crédits. Le FIGA est venu pour répondre dans un premier temps à un besoin pressant: contre garantir et partager le risque avec le secteur bancaire. Nous avons eu la chance d'être la première institution à présenter des dossiers au FIGA qui se sont soldés par la délivrance de deux attestations. Aujourd'hui, nous avons deux entreprises dans deux secteurs d'activités différentes qui peuvent bénéficier d'un crédit avec la contre garantie du FIAGA. Il y a deux montants de garantie: un de 100 millions et l'autre de 200 millions, soit un total de 300 millions de Francs CFA».*

Et de rassurer la ministre: *«Vous pouvez croire dans notre collaboration totale et entière, d'autant plus que ça réduit considérablement le risque. La Banque d'habitude, prenait le risque toute seule et ça nous aide même au niveau règlementaire que le Fonds soit aussi agréé par la COBAC. Ça nous permet en cas de difficultés, de ne provisionner que 50%. La LCB sera toujours là, elle vous accompagnera dans votre développement».*

Il a souhaité que la garantie ne s'arrête pas uniquement aux crédits d'investissements.

«Qu'on puisse aussi faire le crédit de fonctionnement et là, croyez-moi, on travaillera beaucoup plus dans l'intérêt du pays».

La ministre a remercié le directeur général de la LCB pour la qualité des dossiers soumis.

«Votre Banque est la première à avoir ses premiers dossiers de garantie approuvés. Nous venons là de donner un signal fort. Nous espérons que la LCB sera en mesure de présenter des dossiers beaucoup plus nombreux, aussi bien préparés pour faciliter le travail du comité chargé d'approuver les dossiers. Nous espérons surtout que vous allez avoir l'esprit des domaines ou filières prioritaires qui sont les nôtres et le fait que nous voulons travailler, renforcer et encourager l'entrepreneuriat jeune. Ceux qui viennent avec des projets nouveaux et qui recherchent des financements. On espère vous revoir très souvent pour obtenir le label que nous voulons mettre en place, celui des Banques partenaires des PME», a indiqué Jacqueline Lydia Mikolo.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COVID-19

L'hôpital de Makélékélé accroît sa campagne de vaccination

Dans l'optique d'accroître sa campagne de sensibilisation en vue de la vaccination à grande échelle de la population vivant dans la circonscription de son district sanitaire, l'hôpital de Makélékélé à Brazzaville multiplie les stratégies pour une meilleure couverture vaccinale. Samedi 25 septembre 2021, sa directrice, le Dr Annick Berthe Hemse Mikolo, a conduit une marche, à l'issue de laquelle, elle et son équipe ont procédé à la distribution des kits alimentaires à 87 malades de différents services.

Au niveau de l'hôpital de Makélékélé, des mesures rigoureuses pourraient être prises sous peu, pour inciter la population à se faire vacciner

Partie de l'hôpital de Makélékélé, la marche a suivi un itinéraire d'environ 11 kilomètres le long de l'avenue de l'OUA, avec pour point de chute le pont du Djoué. Au retour, les marcheurs ont remonté la bretelle passant par le quartier Matour et devant le marché Bourreau sur le viaduc du fleuve Congo. La marche était accompagnée des messages remis sous forme de supports aux populations: *«Attention, le COVID est toujours là, respectez les mesures barrières!», «Vaccinez-vous; le vaccin sauve les vies».*

Au cours de la marche, les populations étaient édifiées sur les enjeux de la vaccination, son intérêt, les conditions d'accès et l'objectif visé. Cette marche pour le Dr Annick Berthe Hemse Mikolo *«est un message de sensibilisation à la population de Makélékélé, pour qu'elle vienne nombreuse se faire vacciner»*. Elle estime que jusque-là, ils n'ont pas la couverture vaccinale attendue. Selon elle, le message de cette campagne de sensibilisation est simple: se vacciner c'est se protéger soi-même, protéger sa famille, protéger ceux qu'on aime. Le coronavirus est bien là, et il tue. *«Nous voulons atteindre la recommandation gouvernementale de 60%. Jusque-là selon les statistiques, nous n'avons pas encore atteint les 10% de la population. En ce qui concerne l'hôpital de Makélékélé, nous avons tenu une campagne de deux semaines en dehors du site de vaccination de l'hôpital et nous n'avons atteint que 31% de la couverture vaccinale des agents de santé de l'hôpital de Makélékélé»,* a indiqué la directrice de l'hôpital.

D'après elle, il s'agit de sensibiliser pas seulement les agents de santé, mais aussi la communauté afin qu'elle vienne se faire vacciner. L'hôpital dispose des différents vaccins, le Johnson & Johnson qui est la dose unique homologuée dans l'espace de l'Union européenne, le Sputnik dose unique, le Sputnik à deux doses et le Sinopharm. Le candidat a la latitude de choisir le vaccin qu'il désire prendre.

Consciente des déficits d'information dans la sensibilisation qui explique le faible engouement quant à la vaccination, la directrice de l'hôpital de Makélékélé mise entre autres sur la rentrée des classes intervenue lundi 4 septembre 2021, pour appeler les élèves et leurs enseignants à la vaccination. Mais aussi, accroître la sensibilisation au niveau des agents de santé eux-mêmes pour passer un message positif aux malades.

Louant les efforts du gouvernement dans cette campagne, elle craint que les vaccins arrivent à expiration sans les avoir utilisés. Pour tordre le coup aux mauvaises langues, elle pense qu'un président ne peut pas s'engager à tuer sa population pour rester seul avec les enfants de moins de 15 ans.

Comme cela est devenu une tradition au niveau de l'hôpital, la marche a connu son point culminant par la distribution des kits alimentaires et autres produits nécessaires dans tous les services où sont hospitalisés les malades. Parmi les bénéficiaires, les enfants à la maternité, les urgences. L'hôpital de Makélékélé reçoit également les malades venant d'autres centres hospitaliers de la place.

Son centre de vaccination est ouvert du lundi au samedi de 8h à 15h.

Aristide Ghislain NGOUMA

Coup d'oeil en biais

La bourse, après les menaces de grève!

La grève ou la menace de grève est devenue le carburant du collectif des diplômés des écoles professionnelles de l'enseignement et des membres du MGSE (Mouvement général pour le salut des enseignants). Le paiement de deux mois d'arriérés de bourse le 1er octobre dernier et la promesse de virement de deux autres mois d'arriérés de bourse à compter du début de la semaine en cours ont été rendus possible grâce à l'avis de grève lancé par les deux syndicats sectoriels. Il a fallu aux bénéficiaires de menacer de boycotter la rentrée scolaire pour obtenir le paiement de quelques mois d'arriérés de bourse. Donc il faut la pression de la grève pour avoir gain de cause. Les enseignants volontaires, bénévoles et autres vacataires disent l'avoir bien compris. C'est pourquoi, après les menaces d'avant rentrée scolaire, ils projettent de les relancer peut-être en début d'année prochaine. A cette allure, l'année 2021-2022 risque d'être perturbée au cas où le Gouvernement serait à court d'argent frais.

Jean-Marie Michel Mokoko reste un problème en prison

Les autorités ont décidé du retour du général Jean-Marie Michel Mokoko dans sa cellule de la maison d'arrêt centrale de Brazzaville après plusieurs mois passés sous observation à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo. Il revenait de Turquie où il avait été évacué après *«sa contamination à la COVID-19»*. L'ex-candidat à l'élection présidentielle de 2016 l'a regagnée vendredi 1er octobre dernier sous escorte de la gendarmerie. Après les protestations de ses avocats, un député français, Sébastien Nadon, membre de la commission Affaires étrangères, a appelé le même jour dans un communiqué de presse le Président Emmanuel Macron et le Gouvernement Castex *«à agir fermement contre l'emprisonnement inique du général Mokoko (74 ans) »*, rapporte la presse.

Passage du bulldozer au cimetière de la Tsiémé

Les habitants de Talangaï, l'arrondissement 6 de Brazzaville, ont constaté que les maisons et lieux de culte ayant poussé comme des champignons dans l'enceinte du cimetière fermé de la Tsiémé ont été démolis. Le bulldozer est passé impitoyablement par-là, vendredi 30 septembre 2021. Les propriétaires n'ont eu que leurs yeux pour pleurer. L'occupation anarchique de ce cimetière préoccupait particulièrement, et ce depuis fort longtemps, la mairie de Brazzaville. Elle avait dernièrement invité les occupants qui y ont acquis des terrains illégalement à déguerpir dans les meilleurs délais. Ces derniers rétorquaient avoir acquis ces terrains auprès d'un propriétaire foncier. Ils ont continué à construire tranquillement leurs maisons, sans craindre la loi du bulldozer. Restaient à savoir si la mairie pouvait ramener ces occupants illégaux à la raison. On a eu la réponse vendredi dernier, six mois après le dernier ultimatum.

La vague de COVID-19 ne faiblit pas

L'augmentation des cas positifs observée depuis six semaines consécutives se poursuit. En trois jours (mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 septembre 2021), 202 nouvelles infections, dont 145 à Brazzaville (soit un taux de positivité de 7,8%), 50 cas importés et 23 cas transférés, ont été enregistrées. On déplore aussi 2 décès de plus, ce qui porte à 199 le nombre total des décès depuis l'apparition de la pandémie au Congo.

Priorité n'est pas sécurité

Certains automobilistes et certains cyclomotoristes refusent parfois d'accorder la priorité au piéton. Mais cela n'est pas sans conséquence. Ainsi, lundi 4 octobre 2021, un cyclomotoriste a renversé une femme qui tentait de traverser l'avenue de Brazza, à la hauteur de Centre de santé Bissita, à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. Et le conducteur de la moto et le piéton sont restés inertes sur le bitume pendant un bout de temps.

Pris en flagrant délit

Les faussaires sont de plus en plus nombreux au Congo. Il y a quelques jours, un faux agent de la société E2C appréhendé à Ouenzé, le cinquième arrondissement de Brazzaville, a été pris en flagrant délit par les habitants d'une parcelle après leur avoir demandé la somme de 35.000 francs CFA. Le malfrat disposait, affirme-t-on, d'un faux ordre de coupure et de 2 compteurs d'électricité.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

ECONOMIE

La société Crystal Ventures va investir dans la zone économique spéciale de Maloukou

Lors de sa première visite au parc industriel et commercial de Maloukou le 11 août dernier, à 70 Km de Brazzaville, Denis Christel Sassou-Nguesso, ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé avait promis de revenir avec des partenaires extérieurs qui souhaiteraient investir dans la zone commerciale. La société rwandaise Crystal Ventures a saisi la balle au bond en promettant d'investir pour la remise en état et le développement de la zone économique spéciale de Maloukou dans laquelle elle compte injecter 200 millions de dollars, soit plus de 110 milliards de francs CFA.

M. Jack Kayonga et le ministre Denis Christel Sassou-Nguesso après la visite

La visite du ministre sur le terrain s'est effectuée vendredi 1er octobre. Denis Christel Sassou-Nguesso était accompagné par le president de la société Crystal Ventures, M. Jack Kayonga. Ce dernier a précisé que l'investissement se fera en deux phases. Il s'agira dans une première phase de sécuriser le site, réhabiliter et mettre en marche les usines existantes, car plusieurs pièces sont manquantes ou vandalisées; puis finaliser les routes, les connexions d'eau, d'électricité et de la fibre optique.

Dans une seconde phase, M. Kayonga mettra en place un deuxième financement de plus de 100 millions de dollars pour la mise en place du port sec; la construction de la cité ouvrière; le centre de formation. Et après la réhabilitation de la zone; il va intéresser les investisseurs à venir construire des usines et mettre sur le marché les produits fabriqués dans ses usines.

«Nous avons visité la zone économique spéciale de Maloukou. Nous sommes une société qui a plus d'expérience et nous venons pour découvrir, apporter notre aide et à signer un partenariat. Nous allons discuter avec le ministre pour continuer nos travaux. Nous pensons créer beaucoup de sociétés et d'usines. A Kigali au Rwanda, nous avons plus de 200 industries et compagnies qui travaillent», a-t-il assuré.

De son côté, le ministre a salué le premier pas dans le sens d'une coopération sud-sud. *«Nous entrons dans une phase assez concrète à travers un Investissement direct étranger (IDE). C'est l'orientation et le sens dans lesquel nous voulons conduire un certain nombre de projets dans le cadre du quinquennat que nous entamons et c'est l'instruction du President de la République de faire en sorte que nous puissions continuer à mailler notre pays d'infrastructures, de developer les projets qui puissent se réaliser sous des mécanismes de financement assez innovants. Cela nous permet d'éviter de continuer à déstructurer nos mécanismes macroéconomiques. Un tel investissement permet d'éviter d'accroître la dette extérieure»*, a-t-il déclaré.

La société Crystal Ventures aurait une grande expérience dans ce genre d'activité. Elle participera également à la recherche des investisseurs qui vont construire des usines afin de mettre sur le marché des produits divers, fabriqués localement. Avant ce Partenariat public privé (PPP), le Gouvernement congolais n'a plus à investir sur fonds propres ou sur une dette. Mais c'est un Investissement direct étranger (IDE).

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

CONGO-BANQUE MONDIALE

Cinq mille jeunes supplémentaires formés par le PDCE

La Banque mondiale est un partenaire considérable dans la formation professionnelle des jeunes congolais. C'est dans ce cadre que Thierry Ghislain Maguessa Ebomé, ministre de l'Enseignement technique et professionnel, a conféré avec une délégation de la Banque mondiale conduite par Mme Korotoumou Ouattara, représentante de cette institution financière au Congo. C'était le 22 septembre dernier à son cabinet de travail à Brazzaville. L'exécution du Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE) a été au centre des échanges.

Le ministre et la délégation de la Banque mondiale

La Banque mondiale appuie le Congo dans divers secteurs, dont la formation professionnelle, à travers le Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE) depuis 2014. Et les résultats sont déjà concluants. *«C'est notre première rencontre formelle avec le ministre de l'Enseignement technique et professionnel depuis sa nomination à la tête de ce département et pour cela nous avons voulu le féliciter. Nos discussions ont porté essentiellement sur le projet de développement des compétences pour l'employabilité dont-il à la charge. Nous avons aussi abordé la question du projet de ''développement du capital humain'' pour lequel nous sommes en préparation avec le Gouvernement, l'une des raisons pour lesquelles Mme Carine Clerk est en mission au Congo»,* a dit Mme Korotoumou Ouattara, avant de poursuivre: «*Concernant le PDCE, nous avons tenu à féliciter le ministre pour les résultats très probants déjà atteints. Le Congo a réussi à former plus de 5.000 jeunes des milieux vulnérables et parmi lesquels 44% sont des filles. Grâce au financement additionnel de 15 millions de FCFA que le Congo vient d'obtenir pour ce projet, il y aura maintenant l'opportunité de former encore 5.000 autres jeunes. Le projet a reçu près de 30.000 candidatures. Donc, c'est clair que la demande, surtout pour la formation professionnelle, est forte. C'est dans ce contexte que nous voulons capitaliser sur les acquis du PDCE dans le cadre d'un projet en préparation sur le développement du capital humain. Nous allons mettre à profit tous les enseignements qui ont été tirés du PDCE»*.

Mme Carine Clerk, chargée du projet du développement humain estime que la formation du capital humain demeure nécessaire pour l'essor d'une nation: *«Je suis ici pour accompagner mes collègues dans le dialogue avec le Gouvernement pour renforcer le capital humain qui est une priorité pour le Gouvernement congolais. Une composante vraiment essentielle dans la croissance inclusive du Congo. Le social est aussi une composante pour la richesse du pays. Le projet de développement du capital humain va aider les personnes les plus pauvres en collaboration avec le projet Lisungi-système de filets sociaux»*, a-t-elle indiqué.

Le financement additionnel qui va permettre d'étendre la couverture et le futur projet de développement du capital humain, est un des sujets qui sera sur la table, a précisé Mme Carine Clerk. *«Il est important que nous ayons des projets innovants, il faut mobiliser tous les partenaires intéressés pour contribuer à cette richesse essentielle au Congo qui est sa jeunesse»*.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

ARPCE

Promouvoir le secteur postal par l'accompagnement des différents acteurs

La direction de la Régulation postale de l'Agence de régulation des postes et communications électroniques (ARPCE) a organisé mardi 28 septembre 2021 la deuxième réunion de travail avec les transporteurs interurbains sur la réglementation de l'activité postale au Congo. Elle a été présidée par Arnault Frédéric Dicka, directeur de la Régulation postale. Le but était d'assurer l'équilibre du marché dans le secteur postal.

Arnault Frédéric Dicka au milieu

L'activité postale au Congo est régie par la loi 10-2009 du 25 novembre. Suivant ses missions régaliennes, l'ARPCE se doit entre autres, de promouvoir le secteur postal à travers l'accompagnement des différents acteurs du secteur et promouvoir une concurrence saine et loyale.

Pour Arnault Frédéric Dicka, les transporteurs interurbains doivent se conformer à la loi, prendre leur autorisation afin de pouvoir travailler dans la légalité. Le secteur postal, a-t-il dit, est un secteur très important pour l'économie du pays. *«Tous ceux qui se mettent dans ce secteur doivent être autorisés à s'y conformer, comme le prévoit la loi 10 du 25 novembre 2009. Si une loi est prise dans un secteur cela veut dire que ce secteur est ouvert à la concurrence. Le rôle de la loi est d'emmener tout le monde à fonctionner de manière équitable, de ne frustrer personne. La régulation demande plusieurs processus. Les transporteurs interurbains sont importants, ils disposent des moyens logistiques importants»*, a-t-il indiqué.

Le directeur de la Régulation postale a annoncé que certains transporteurs interurbains ont régularisé leur situation à l'exemple de la société Stelimac qui transporte en toute légalité. Il a demandé à tous ceux qui ne se sont pas encore conformés de le faire. Pour se conformer à la loi, a-t-il rappelé, il faut être une entreprise constituée au Congo, disposer des moyens techniques (local pour entreposer les colis et courriers des personnes). *«S'ils ne peuvent pas s'y conformer, qu'ils deviennent des coursiers. Le secteur postal est un secteur qui contribue énormément à l'économie de notre nation. En cette période de crise, nous voulons que tous les opérateurs se conforment à la loi afin qu'ils soient des créateurs d'emploi et d'économie de notre nation»*, a-t-il déclaré.

Les transporteurs interurbains

Freeman Monsi Massala, responsable communication et marketing Océan du nord a remercié l'ARPCE. *«Nous allons nous conformer en accompagnant l'Etat dans le secteur postal. Ce secteur est très large. Nous avons sollicité à l'ARPCE de convoquer tous les transporteurs et de travailler sur ce secteur formel et informel. Dans sanctions ont été définies par le régulateur, nous nous soumettons à cette loi»*, a-t-il souligné.

A signaler que les transporteurs interurbains se livrent depuis un certain temps aux activités de collecte, de tri, d'acheminement et de distribution des colis et courriers. Ceci, au détriment des opérateurs postaux, ayant reçu autorisation du régulateur à exercer dans le secteur postal et qui de ce fait, disposent d'un cahier de charges liées à l'activité postale au Congo.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

ERRATUM

Dans notre précédente édition, nous avons, par inadvertance, écorché le nom du promoteur de l'agence de voyage et de tourisme Wild Safari Tours. Il s'appelle Francel Emérancy Ibalank et nom Ibarank, comme nous l'avons écrit.

Toutes nos excuses à l'intéressé pour cette erreur.

Qui me répondra?

Incivisme routier: quelle thérapie?

André MFOULOU (Lékana-Plateaux)

TUNISIE

Najla Bouden, Première femme à la tête du gouvernement

La Tunisie a depuis mercredi 29 septembre dernier, une Première ministre en la personne de Najla Bouden. Inconnue du grand public et scientifique de formation, elle est la première femme à occuper cette fonction dans ce pays. Mais, ses prérogatives seront limitées, puisque le président de la République Kais Saied s'est arrogé les pleins pouvoirs.

Mme Najla Bouden

Agée de 63 ans comme le président Kais Saied, l'universitaire Najla Bouden, a été chargée de former un nouveau gouvernement dans les prochains jours. Celui-ci aura pour principale mission de mettre fin à la corruption et au chaos qui s'est répandu dans de nombreuses institutions de l'Etat. Docteur en géologie et originaire de Kairouan, la ville située au centre de la Tunisie, la nouvelle cheffe de l'exécutif n'a pas de compétences reconnues en économie.

Avant de gérer un projet subventionné par la Banque mondiale, elle avait été directrice générale au ministère de l'Enseignement supérieur. Sa nomination surprise a été annoncée deux mois après le limogeage le 25 juillet du Premier ministre Hichem Mechichi par le chef de l'Etat qui a également gelé le Parlement et pris en main le pouvoir judiciaire.

Malgré ce changement, Kais Saied sera le réel détenteur du pouvoir exécutif. Il présidera le conseil des ministres, en vertu d'un décret contenant des mesures exceptionnelles adopté le 22 septembre. Certes, la Tunisie est pays pionnier dans le monde arabe en matière des droits des femmes. La Tunisie est considérée comme le pays du Maghreb à l'avant-garde pour l'émancipation des femmes, depuis la présidence d'Habib Bourguiba qui leur avait aménagé un code de statut personnel en 1956 interdisant la polygamie et la répudiation et autorisant le divorce.

Après la nomination Najla Bouden, des réactions ne se sont pas fait attendre, c'est le cas de celles notamment de l'Association tunisienne des femmes démocrates qui a salué ce choix du président, ajoutant qu'elle lui en avait fait la requête. Dans les rues du pays, des Tunisiennes ont exprimé leur joie, après sa désignation. Elles ont dans l'ensemble déclaré faire attention à ce qu'elle va faire, mais aussi la soutenir. Leur souhait est de la voir régler les problèmes du pays et améliorer la situation sur le marché de l'emploi.

Militante réputée, Bochra el Haj Hmida, s'est réjouie de la portée symbolique du geste. Tout en rappelant que le président Saied était connu pour des positions négatives sur l'égalité entre les sexes. Slaheddine Jourchi, politologue, a, souligné que cette nomination *«est une chose positive, une reconnaissance de l'importance du rôle des femmes en Tunisie et de leur capacité à réussir dans tous les domaines».* En recevant Bouden Najla, le président Saied a insisté *«sur le caractère historique de cette nomination, qualifiée d'honneur pour la Tunisie et d'hommage à la femme tunisienne».*

Dépendante des aides internationales et très endettée, la Tunisie fait face à une profonde crise économique et sociale: chute du Produit intérieur brut (PIB); forte inflation; chômage à près de 18%, aggravée par la pandémie de COVID-19. Ces dernières semaines, le président Kais Saied a fait l'objet de fortes pressions pour avancer dans la mise en place d'un nouvel exécutif. Ses mesures exceptionnelles ont été critiquées par des ONG comme *«un accaparement du pouvoir».*

Alain-Patrick MASSAMBA

FRANCE-MALI

Macron qualifie de honte les propos de Maïga

Le président français, Emmanuel Macron, s'est dit choqué, jeudi 30 septembre 2021, par les propos tenus récemment par le Premier ministre malien de transition, Choguel Maïga, à la tribune de l'ONU. Il a qualifié de honte les accusations d'abandon du Mali par la France proférées par le numéro 1 de l'exécutif malien, et les a jugés inacceptables. C'était en marge de la clôture de la saison Africa 2020 au palais de l'Elysée, en France.

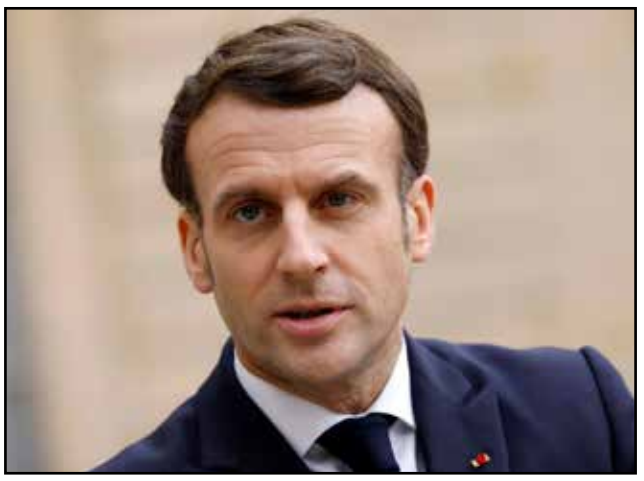

Emmanuel Macron

Le président Macron a réagi vigoureusement et sans mettre des gants à ces propos: *«Je rappelle que le Premier ministre malien est l'enfant de deux coups d'Etat, si je puis dire. Puisqu'il y a eu un coup d'Etat, en août 2020 et un coup d'Etat dans le coup d'Etat. Donc, la légitimité du gouvernement actuel est démocratiquement nulle. Alors qu'hier nous avons présidé à l'hommage national au sergent Maxime Blasco (52è soldat français tué au Mali) et qu'aujourd'hui il est enterré parmi les siens, ce qu'a dit le Premier ministre malien est inadmissible. C'est une honte. Et ça déshonore ce qui n'est même pas un gouvernement»,* a-t-il déclaré.

Excédé, le chef de l'Etat français a martelé: *«Nous sommes là parce que l'Etat malien l'a demandé. Sans la France, le Mali serait dans les mains terroristes».* Avant de revenir sur les origines des opérations Serval puis Berkhane. *«Je sais que ce n'est pas ce que pensent les Maliens. Les Maliens sont les premières victimes du terrorisme djihadiste. Je sais qu'aujourd'hui, tant et tant de Maliennes et Maliens pensent à leurs enfants qui sont morts de ces terroristes, mais ils pensent aussi à ces familles de soldats qui ont perdu un fils à des milliers de kilomètres d'eux pour aider à sauver le Mali. Qu'il y ait tant de mépris des actuels dirigeants maliens à l'égard de nos soldats, des vies qui ont été laissées, c'est inadmissible».* Très remonté, le président Macron a affirmé qu'il n'attendait rien du gouvernement malien, et que celui-ci devait respecter ses engagements et notamment organiser des élections en février.

Les propos tenus par Choguel Maïga avaient été fermement condamnés par Paris. Il avait affirmé que l'annonce par Emmanuel Macron en juin de la réorganisation de la présence militaire française, avec la fin programmée de Berkhane, représentait une espèce d'abandon en plein vol. Cependant, faut-il aussi relever que, ces dernières semaines, des déclarations diverses ont remis en question, l'échéance électorale au Mali, ce qui agace la France et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Pendant que l'opération Berkhane va évoluer, la crispation se porte sur la perspective d'une collaboration entre Bamako et le groupe paramilitaire russe Wagner. Florence Parly, ministre française de la Défense a redit, mercredi 29 septembre que la Mali perdrait *«le soutien de la communauté internationale»* et abandonnerait des *«pans entiers de sa souveraineté».* Pour sa part, le Mali affiche son rapprochement avec Moscou.

A.P MASSAMBA

A VENDRE:

Parcelle avec maison située au N°65, rue Matombé, à Moukondo - Brazzaville.

Pour tout renseignement, téléphoner au:
+242 06 666 36 31
06 665 30 61

CENTRAFRIQUE

Rapport de synthèse de la commission d'enquête spéciale

La Commission d'enquête spéciale mise en place suite aux nombreux rapports documentant des exactions commises par les rebelles, les Forces armées centrafricaines (FACA) et les paramilitaires russes dans le pays a présenté vendredi dernier un rapport de synthèse.

Les enquêteurs imputent la majorité des exactions aux rebelles de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) qui seront jugés, de même que les soldats centrafricains suspectés d'exactions, par les tribunaux nationaux ou internationaux selon la gravité des faits, affirme le gouvernement. Pour la première fois, les autorités centrafricaines ont reconnu des «incidents avérés» impliquant des «instructeurs russes». A leur sujet, plusieurs questions restent en suspens.

Le rapport de synthèse de la Commission d'enquête spéciale publié

Pour le président de la Commission d'enquête spéciale le procureur général Eric Didier Tambo, il ne fait aucun doute: *«Les instructeurs sont présents dans le cadre de l'accord de défense signé avec Moscou. Ceux qui auraient commis des exactions relèvent donc des tribunaux militaires Russes».*

Comme lorsque des Casques bleus ou des soldats étrangers sont suspectés de faute, ils peuvent être jugés dans leur pays. *«Mais à condition qu'il s'agisse de cas isolés et de soldats d'une armée régulière sous mandat»,* objecte un observateur.

Selon le rapport des experts de l'ONU sur le mercenariat, la majorité des éléments déployés en RCA seraient plutôt des paramilitaires civils donc liés à la société de sécurité privée Wagner et de nationalités diverses. Tandis que le rapport du panel d'experts mandatés par le Conseil de sécurité des Nations unies décrit des violations à grande échelle.

«Comment de simples instructeurs peuvent-ils commettre des exactions?», s'interroge Gervais Lakosso de la société civile. Tandis que l'opposant Me Nicolas Tiangaye relève que le gouvernement les décrit comme une «force d'appui» dans la contre-offensive. Mais la Russie, quant à elle, affirme qu'ils ne prennent pas part aux combats.

Les opérations impliquant des paramilitaires russes se poursuivent actuellement à l'intérieur du pays notamment dans la ville de Bambari où un couvre-feu a été instauré vendredi dernier suite à la mort de deux soldats des FACA selon les autorités locales.

Gaule D'AMBERT

IN MEMORIAM

Ayant quitté les siens en disparaissant de façon tragique le 5 avril 2018 à Brazzaville, Médard SAMBA-TSINDA aurait totalisé 57 ans d'âge dimanche 3 octobre 2021.

Ancien journaliste de La Semaine Africaine, cet ancien étudiant du Séminaire romain avait plusieurs casquettes. Traducteur assermenté français-italien/italien-français, conseiller du ministre des Sports et de l'éducation physique, l'homme a roulé sa bosse un peu partout, et a permis à plusieurs jeunes gens et jeunes filles d'aller étudier et se réaliser en Italie, qui était sa seconde patrie.

Puisse l'un ou l'autre qui l'a connu et aimé avoir sans cesse une pensée pieuse pour ce personnage plein d'initiatives qui a servi son pays autant qu'il a pu!

Pour ses amis,

Aristide Ghislain NGOUMA

République du Congo

Communiqué de presse

BAD

Lancement à Djambala du Projet de développement intégré des chaînes de valeurs agricoles au Congo (PRODIVAC)

Brazzaville, le 4 septembre 2021 – Le Projet de développement intégré des chaînes de valeurs agricoles au Congo (PRODIVAC) sera lancé ce vendredi 08 octobre 2021, à Djambala, chef-lieu du département des Plateaux, au cours d'un atelier qui se tiendra sous le haut patronage de Madame Ghislaine Ingrid Olga Ebouka-Babackas, ministre de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Gouverneur Adjoint de la BAD en République du Congo. Seront également présents à cet atelier de deux jours (du 08 au 09 octobre 2021), entre autres, les autorités politico-administratives du pays, les représentants de la Banque Africaine de Développement (BAD) et d'autres partenaires au développement ; les représentants des départements de la zone du projet, les organisations de la société civile, les groupements des producteurs, etc.

Cet atelier de lancement aura pour objectif global de présenter le projet aux bénéficiaires, autorités politiques et administratives, représentants des producteurs, institutions de soutien au secteur privé, représentants des ministères sectoriels, secteur privé et organisations de la société civile.

L'atelier permettra également de présenter spécifiquement les opportunités prévues par le PRODIVAC ainsi que les conditions d'accès.

Le PRODIVAC a été approuvé le 23 décembre 2019, à Brazzaville, par la signature d'un accord de prêt entre la République du Congo et la Banque Africaine de Développement (BAD) pour une valeur de 73 200 000 Euros, soit 48 016 052 400 Francs CFA. Il est entré en vigueur le 11 novembre 2020 et sera exécuté sur une durée de six (6) ans.

L'objectif général du PRODIVAC est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la diversification de l'économie du pays. Son objectif de développement est de « promouvoir une agriculture compétitive et résiliente à travers le développement des chaines de valeurs agro-alimentaires au Congo ». Ce projet vise, spécifiquement, l'amélioration des performances des chaînes de valeurs agricoles et l'amélioration de l'environnement des affaires, propice à la promotion des petites et moyennes entreprises agricoles rentables.

Quatre composantes le sous-tendent, à savoir : (i) le Développement des compétences et promotion de l'entrepreneuriat agricole; (ii) l'Amélioration de la productivité et la résilience des systèmes de production agricole ; (iii) le Développement institutionnel et le dialogue public-privé, et (iv) la Coordination et gestion du projet.

Le PRODIVAC concentrera ses interventions sur quatre chaînes de valeurs, à savoir : le manioc, le maïs, la volaille et la pisciculture. Celles-ci ont été priorisées par les acteurs directs, en se fondant sur la demande des marchés, leur contribution à l'économie nationale et l'impact potentiel sur les ménages agricoles, les jeunes et les femmes. Le PRODIVAC aura comme zone d'exécution les corridors des grands centres de commercialisation et de consommation de Brazzaville et Pointe Noire, et les bassins de production dans les départements des Plateaux, du Pool et de la Bouenza. Les départements de la Cuvette et du Niari dans les lesquels les centres Songhaï sont situés, seront également couverts par le projet, notamment sur le volet entreprenariat des jeunes.

Le PRODIVAC vise également l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles, l'optimisation des opérations de transformation et de commercialisation et, la facilitation des partenariats commerciaux entre les petits producteurs et les opérateurs privés.

Par ailleurs, le PRODIVAC est en cohérence avec le Plan National de Développement (PND) 2018-2022, élaboré par le Gouvernement du Congo dont les deux axes stratégiques prioritaires sont : (i) la réforme du système éducatif et de la formation qualifiante et professionnelle et ; (ii) la diversification de l'économie avec une priorité accordée aux secteurs de l'agriculture, du tourisme et à l'industrialisation.

En effet, le gouvernement considère que la diversification dans les filières agricoles est susceptible d'approvisionner l'industrie de transformation, de tirer avantage des opportunités et des synergies y relatives, et de réduire la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur. Le projet contribuera à la réduction des importations de denrées alimentaires évaluées à environ 600 milliards de FCFA par an.

Les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables, notamment les peuples autochtones, sont les principaux bénéficiaires du PRODIVAC, soit 355.000 bénéficiaires dont 40% des femmes et 40% des jeunes dans les différents maillons des chaînes de valeurs agricoles ciblées. Pour ces populations, ce projet contribuera à augmenter leurs possibilités d'emplois et de revenus dans les activités de production et de transformation, leur attractivité et leur rentabilité, les appuis au développement de l'entrepreneuriat agricole et l'appui-conseil adéquat.

Enfin, les populations des départements de Brazzaville, Pointe-Noire, Pool, Plateaux, Bouenza qui constituent les bénéficiaires indirectes du PRODIVAC tireront profit de l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits agricoles ciblés et de la création d'emplois pour les jeunes.

Contact:

Hugues KOUDIMBILA

Tél: 05 564 50 40 / 06 615 58 53

Email: koudimbilahugues@gmail.com

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES / DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE / DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE / -BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE / FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°386/2021/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	27106 du 06-05-21	Sect P10, bloc 41 ; Plle 13 (ex.8) ; Sup : 393,00m2	41, RUE KIKOUIMBA	5-BZV	OTILIBILI Patrice
2	27351 du 05-07-21	Sect néant, bloc néant ; Plle néant ; Sup : 199,98m2	QUARTIER GAMBIO	POOL	NGAYINO Nino
3	22601 du 21-12-20	Sect -, bloc - ; Plles 15 et 16 ; Sup : 600,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	ZOHI-MOSSEMBA Ray Franck
4	27275 du 14-06-21	Sect BD3, bloc 121 ; Plle 3 ; Sup : 800,00m2	17-19, RUE DANIEL MVOUTA	9-BZV	EYAKA LIBELA Lydie
5	19285 du 16-03-18	Sect CB (ex. BF), bloc 37 ; Plle 2 (ex. 5-7) ; Sup : 800,00m2	27-29, RUE KALAKO (QUARTIER MASSENGO)	9-BZV	BOKILO Gabriel Reine de Lourdes
6	16849 du 13-09-17	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2	LIFOULA (VILLAGE)	POOL	ZOHI MOSSEMBA Ray Franck
7	27470 du 27-07-21	Sect BD4, bloc 46 ; Plles 14 et 18 ; Sup : 1.000,00m2	8, RUE BELLE NKOMBO	9-BZV	MITSONO Alphonsine Julienne
8	22599 du 21-12-20	Sect -, bloc - ; Plle 06 ; Sup : 400,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	OKOUERE-MABOUERE Régina Prisca
9	21606 du 27-05-20	Sect I, bloc 16 ; Plle 11 ; Sup : 764,71m2	RUE NON DENOMMEE (CAMP KATA-KATA)	3-BZV	PEMBE Florence Lydie et SAMBALA Jean Roger
10	22587 du 18-12-20	Sect CC, bloc 135 ; Plle 02 ; Sup : 403,98m2	22, RUE KANTSE (EX ABANA NDOLO MASSENGO)	9-BZV	Enfants NGOMBE
11	22589 du 18-12-20	Sect P10, bloc 36 ; Plle 25bis (ex.19) ; Sup : 181,21m2	87BIS, RUE MOUSSANA	5-BZV	Enfants OKAMBA
12	22588 du 18-12-20	Sect P9, bloc 32 ; Plle 05 (ex.04) ; Sup : 244,70m2	142BIS, RUE KINKALA	5-BZV	Enfants OKAMBA
13	22041 du 25-08-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	PK 45Km	POOL	GNALEKA Eugenie Antoinette
14	26984 du 31-03-21	Sect P15, bloc 48 ; Plle 4 ; Sup : 348,29m2	22, RUE MOUYONDZI	6-BZV	AKIRIDZO OPOMO KEDOPIELE Fiacre
15	5207 du 20-01-12	Sect K, bloc 32 ; Plle 01 et 10 ; Sup : 1000m2	QUARTIER N°7 (OWANDO)	CUVETTE	ANGABA Gabriel
16	27494 du 30-07-21	Sect : Zone Rurale ; Sup : 3.000,00m2	MVOUA (VILLAGE ESSIO)	POOL	NGOUMA MILANDOU Hervé Blanchard
17	27493 du 30-07-21	Sect : Zone Rurale ; Sup : 2.000,00m2	MVOUA (VILLAGE ESSIO)	POOL	LEBO Anges Poungui
18	19279 du 15-03-18	Sect P11, bloc 87 ; Plle 2 ; Sup : 252,63m2	12, RUE GAMBOMA	5-BZV	Mission Catholique Congrégation du Saint Esprit
19	20170 du 26-04-19	Sect -, bloc - ; Plle 15 ; Sup : 398,75m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	PAMBOU Ghislain Thimoté
20	9617 du 12-03-14	Sect -, bloc - ; Plles 3 et 4 ; Sup : 800,00m2	KINTELE	POOL	MBAMA MOUANDA Gaëlle Bouyounou
21	9618 du 12-03-14	Sect -, bloc - ; Plles 5 et 7 ; Sup : 600,00m2	KINTELE	POOL	MBAMA MOUANDA Emeline
22	9619 du 12-03-14	Sect -, bloc - ; Plle 6 ; Sup : 200,00m2	KINTELE	POOL	AYOUBA Flore Eugenie
23	27608 du 07-09-21	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 380,04m2	KINTELE	POOL	AMPAKI ONKOMA Hervé
24	27292 du 18-06-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 470,13m2	QUARTIER ISSOULI (KINTELE)	POOL	NGANONGO MOUAKOUMBA Colette Rudith
25	27649 du 16-09-21	Sect P13, bloc 205 ; Plle 01 ; Sup : 325,08m2	96, RUE FOULOUMOUERI	5-BZV	NDZA NDAKEYONGO Marsyne Ingrid
26	27010 du 06-04-21	Sect P15, bloc 148 ; Plle 01 ; Sup : 337,55m2	1, RUE MPILA	6-BZV	OSSIBI Joseph
27	12452 du 26-05-15	Sect -, bloc - ; Plles 7 et 8 ; Sup : 800,00m2	VILLAGE MANDIELE	POOL	OSSIBI Joseph
28	27466 du 26-07-21	Sect AT, bloc 24 ; Plle 46 ; Sup : 397,42m2	15, RUE MANGOLET LAURENT	4-BZV	Société Civile Immobilière "BENÉDICTION"
29	27361 du 06-07-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	ARRET HOTEL WILLO N°7 (MAKABANDILOU)	9-BZV	OMBILI née BOKOBO Gislène Flore Liliane
30	27540 du 16-08-21	Sect P10, bloc 144 ; Plle 23 (ex.11) ; Sup : 199,85m2	119, RUE BOUZALA	5-BZV	OKOKO BEHENGUE – IMONGUI Stella
31	27639 du 14-09-21	Sect P7, bloc 128 ; Plle 16 (ex.1046) ; Sup : 317,18m2	1046, RUE VOUVOU (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	KING SATHOUD Queen Arya Michelle
32	16908 du 03-10-17	Sect P13C (ex. P13), bloc 20 ; Plle 3 (ex.1) ; Sup : 400,00m2	QUARTIER CITE DES 17 MOUKONDO	4-BZV	DA-COSTA Marie Thérèse
33	27484 du 30-07-21	Sect BD4 (ex BD), bloc 235 ; Plle 32 (ex.11) ; Sup : 401,14m2	11, RUE MARCEL IBALIKO (Q. NKOMBO LA TELE)	9-BZV	NGAKOSSO-IKIA Brigitte
34	27282 du 17-06-21	Sect P7, bloc 132 ; Plle 02 ; Sup : 149,86m2	1129, RUE PETIT DIOSSO (Q. PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	NZOLI GAKOSSO Zita Neliche
35	27536 du 12-08-21	Sect -, bloc - ; Plle 5 ; Sup : 343,77m2	QUATIER 5 LIFOULA	POOL	NTOH Thierry Levy
36	13278 du 30-09-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2	KINTELE	POOL	EDOUNGATSO EDOUSSE Edouard
37	27488 du 30-07-21	Sect C, bloc 45 ; Plles 1 à 12 ; Sup : 6.000m2	QUARTIER NGATSUENE (DJAMBALA)	PLATEAUX	NGOUONIMBA Josué Rodrigue
38	27487 du 30-07-21	Sect D, bloc 02 ; Plles 7 et 8 ; Sup : 2.125,20m2	QUARTIER NGATSUENE (A COTE DE L'HOPITAL)	PLATEAUX	NGOUONIMBA Josué Rodrigue
39	27266 du 14-06-21	Sect AN, bloc 1 ; Plle 3 ; Sup : 383,30m2	RUE YAYA (FERME O.G.B)	4-BZV	KOUEMITOUKA Rodrigues Mardechet
40	27597 du 01-09-21	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	LECKAKA Eurold Serge Vianey
41	21142 du 30-12-19	Sect P13C (ex.P13), bloc 94 (ex.121) ; Plle 01 (ex2260) ; Sup : 482,88m2	QUARTIER 46, RUE DJOUELI (QUARTIER MOUKONDO)	7-BZV	EBENGUE née WALDSCHMIDT Andréa
42	27451 du 21-07-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 373,36m2	QUARTIER FLORENT NTSIBA	POOL	ONDONGO née MBOMO Suzanne
43	27585 du 30-08-21	Sect P7 suite, bloc 50 ; Plle 20 ; Sup : 360,54m2	1436, RUE LEKOUMOU (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	IKIA NGAKOSSO Brigitte
44	27648 du 16-09-21	Sect P8, bloc 129 ; Plle 4 (ex.3) ; Sup : 523,86m2	92, RUE DJOUE (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	BILEKO Julienne
45	19288 du 16-03-18	Sect -, bloc - ; Plle 8 ; Sup : 644,00m2	QUARTIER MANIANGA (VERS RAGEC)	9-BZV	NGAYABA Angèle Eugenie

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 04 octobre 2021
Le Chef de Bureau, **Gilbert MBANDZA**

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

«Ensemble, ils mettaient tout en commun» (Ac 2, 44)

Organisée par la Commission diocésaine de la pastorale chargée de la coordination des mouvements d'apostolat présidée par le père Pascal Taty, Ofm, la traditionnelle session diocésaine précédant l'ouverture de l'Année pastorale 2021-2022 ayant pour thème: *«Ensemble, ils mettaient tout en commun»* Ac 2, 44, a eu lieu les mardi 28, jeudi 30 septembre et vendredi 1er octobre 2021, dans la salle polyvalente de la cathédrale Sacré-Cœur. Placée sous l'autorité de Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, la session a connu la participation des prêtres, religieux, religieuses de diverses congrégations et des fidèles laïcs membres du Bureau exécutif diocésain de l'apostolat des laïcs (BEDAL), des bureaux des Conseils pastoraux paroissiaux et des bureaux diocésains des mouvements d'apostolat.

Mgr Anatole Milandou entouré des pères Casimir Moukouba et Pascal Taty

Ces trois jours de session ont eu respectivement pour modérateurs: l'abbé Roland Armel Miassouamana, sœurs Arlette Jeannie Bindika, Ssc, et Marie Colette Labaki, Ssc. Ils ont été marqués également par la phase débat-partage-contributions-remarques-suggestions.

Dans son allocution d'ouverture de la session, l'archevêque de Brazzaville justifiant le choix porté sur ce thème de l'Année pastorale, a déclaré: *«En choisissant le thème «Ensemble, ils mettaient tout en commun…» (Ac 2, 44), nous voulons approfondir la réflexion amorcée à la session économique. Il s'agit donc de réfléchir sur les moyens et les méthodes qui conviennent pour sortir de la situation économique difficile dans laquelle notre diocèse se trouve plongé depuis bientôt quatre ans. Mais pour y parvenir, il est nécessaire que chacun de nous, à quelque niveau que ce soit : paroisse, mouvement d'apostolat, presbytère, association, commission… que chacun donc s'implique dans la recherche des solutions efficaces et durables. Soyons tous convaincus que la force d'un diocèse sont les paroisses et non le contraire.»* Et de poursuivre: *«Les premiers chrétiens étaient assidus à la communion fraternelle. Ils ne partageaient pas seulement les vertus chrétiennes, la foi, l'espérance, la charité, ils partageaient aussi les biens matériels. Ils mettaient en commun les biens et les richesses matérielles. Ainsi, ils faisaient disparaitre inégalités et disparités entre eux. Evidemment, aujourd'hui, cela nous semble idyllique, et idéaliste, en dehors des communautés religieuses qui vivent cette mise en commun. C'est pourquoi, j'ai beaucoup insisté durant mon mandat sur la création et la visibilité des Caritas dans nos paroisses. Il y a beaucoup de pauvreté et de misères à soulager au milieu de nous.»*, a fait savoir le pasteur propre de l'Eglise de Brazzaville.

C'est le père Raphaël Bazebizonza, Sj, supérieur des jésuites au Congo, qui a eu le privilège d'ouvrir la série des communications prévues au cours de ces assises. Sa communication a été intitulée: *«L'être ecclésial et la communion fraternelle»*. Décortiquant ce thème, le père jésuite a affirmé dès l'entame de sa conférence: *«La société d'aujourd'hui a grand besoin du témoignage d'un style de vie d'où transparaît la nouveauté que le Seigneur Jésus nous a donnée: des frères et sœurs qui marchent ensemble, s'aiment, apprennent à construire le bien-être commun. Ce témoignage fait naître le désir d'être entrainés dans la grande parabole de communion qu'est l'Eglise. Aujourd'hui, plus que jamais, le défi de l'Eglise du temps présent est la communion.» «Liés par adoption à un seul et même Père, ceux et celles qui croient au Christ sont Fratelli tutti ('Tous frères') et sont, par conséquent, appelés à vivre cette fraternité, mieux cette communion au long des âges. Déjà, la communauté chrétienne primitive donne l'exemple d'une communion substantielle, toujours plus vécue dans le livre des Actes des Apôtres.»*, a déclaré l'orateur avant de mettre en lien la dimension ecclésiale qui se matérialise par la communion entre les membres de la communauté chrétienne. *«L'Eglise de Brazzaville n'est pas malade, mais sa santé n'est pas bonne»* a-t-il conclu. Emboîtant le pas à son prédécesseur, l'abbé Jacques Bouekassa, président de la Commission diocésaine ad'hoc Mgr Théophile Mbemba, a présenté les activités à réaliser au cours de l'Année Mgr Théophile Mbemba, notamment les dates des conférences sur Mgr Théophile Mbemba, dans les paroisses; la célébration du cinquantenaire de vie religieuse de Sr Jacqueline Moundélé, actuelle supérieure de la congrégation des religieuses congolaises du Rosaire fondée par Mgr Théophile Mbemba, le jeudi 7 octobre 2021 à la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, où Mgr Théophile Mbemba a été le premier curé congolais; le projet de débaptisation du Petit séminaire Saint Jean en Petit séminaire Mgr Théophile Mbemba, en reconnaissance à tout ce que ce pasteur zélé a fait pour l'Eglise de Brazzaville.

Vue des participants à la session

Dans la foulée, cumulant avec sa qualité de président de la Commission diocésaine de traduction, l'orateur a présenté les besoins, les difficultés et les réalités intrinsèques à cette structure de l'Eglise de Brazzaville spécialisée dans la traduction des documents liturgiques en langues locales. Il a lancé un vibrant appel à aider cette commission qui n'a pas les moyens de sa politique.

L'abbé Bienvenu Kimbengui, économe diocésain, est intervenu pour faire le point financier des collectes occasionnées par l'impôt diocésain décrété par l'archevêque de Brazzaville pour voler au secours du Moyen séminaire Saint Jean. Il a aussi présenté le compte rendu financier des rapatriements des dépouilles mortelles des prêtres de l'archidiocèse de Brazzaville décédés en Europe.

Le deuxième jour de la session a eu comme intervenants: frère Jean Kombo Boutsoki, directeur diocésain de la catéchèse, qui a présenté l'Année catéchétique 2021-2022, sous le thème: *«Ensemble, ils mettaient tout en commun»* Ac 2, 44. *«Notre stratégie de mise en œuvre du programme annuel d'activités est faite des sessions de formation et des animations catéchétiques, qui permettent aux catéchistes, catéchumènes et l'Equipe du Service diocésain de la catéchèse de réfléchir et d'échanger autour des thèmes précis. Il s'agit pour nous des activités pastorales collectives, qui s'inscrivent dans l'objectif primordial de notre Commission, à savoir la redynamisation du catéchuménat au parcours d'initiation à la vie chrétienne des adultes, enfants, adolescents et jeunes (Cf. CEC, 1231).»*, a fait savoir le directeur diocésain de la catéchèse avant d'aborder les deux axes autour desquels s'articule le programme annuel de la catéchèse: la formation des catéchistes et les animations catéchétiques. En second lieu, le père Pascal Taty a présenté la composition des neuf ateliers, leurs thèmes et modérateurs respectifs. De retour des ateliers, leur compte rendu a été fait par les modérateurs ou leurs représentants.

Le dernier jour a été marqué par la communication du père Pascal Taty qui a fait une présentation du scrutin. A sa suite, le père Casimir Moukouba, directeur diocésain de liturgie, a fait un rappel des axes de l'Année pastorale 2021-2022. L'abbé Nazaire Mabanza, directeur de l'Ecole des sciences religieuses (ESR) a présenté l'institution qu'il dirige, ses réalités, son fonctionnement, ses attentes et ses besoins, ainsi que ses perspectives d'avenir. Sœur Thalina Carine Kanza, pour le compte de la pastorale de la santé, a abordé les grands axes de cette pastorale, les activités à réaliser au cours de cette année pastorale qui pointe à l'horizon. L'abbé Sylvère Renaud Kinzonzi est intervenu pour le compte de la pastorale des migrants et des réfugiés dont il a la charge et a abordé les projets de cette pastorale, notamment l'organisation d'une messe regroupant les personnes relevant de sa juridiction dans une paroisse de l'archidiocèse de Brazzaville. Mme Adélaïde Itoua, administratrice des biens de la Commission diocésaine de l'environnement et du développement, a décortiqué la pastorale de leur structure dans les paroisses de l'archidiocèse et les activités à réaliser au cours de cette année pastorale. Mme Marie des Anges, au nom de Radio Magnificat, a brossé la situation alarmante de ce précieux outil d'évangélisation abandonné à lui-même, ne recevant aucune subvention pour son fonctionnement et qui nécessite une attention particulière de tout le monde pour sa survie. L'abbé Francky Gloire Kitilou, chargé des archives diocésaines, a interpellé les curés des paroisses sur l'importance et la nécessité de produire et d'envoyer les doubles des registres de baptême, de mariage et des notifications à l'archevêché.

Les membres de l'un des neuf ateliers

Dans son intervention, Mgr Anatole Milandou a interpellé les curés des paroisses à être attentifs sur les lectures prononcées à l'ambon, et aussi sur la production, l'entretien et la conservation des actes de catholicité dont les doubles sont à envoyer à l'archevêché. Un travail auquel s'attelaient avec un grand zèle les missionnaires, à l'époque. Cette intervention de l'archevêque s'est achevée sur son allocution officielle de clôture de la session au terme de laquelle il a déclaré clos les travaux de la session diocésaine précédant l'ouverture de l'Année pastorale 2021-2022.

Gislain Wilfrid BOUMBA

PAROISSE JESUS RESSUSCITE ET DE LA DIVINE MISERICORDE

Philippe Mounguiala repose désormais à Boko

Collaborateur bénévole, assidu et ponctuel du bulletin paroissial Le Ressuscité, fréquentant le siège du Journal La Semaine Africaine pour des besoins du bulletin auquel il collaborait et pour des besoins divers; dirigeant chevronné et intrépide de la chorale L'Arche de Noé de la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde au sein de laquelle il a servi des décennies durant, Philippe Mounguiala, ancien berger paroissial du Renouveau charismatique catholique (RCC), ancien ministre de la communion, a été rappelé à Dieu, vendredi 3 septembre 2021.

Philippe Mounguiala

La messe de ses funérailles a eu lieu, vendredi 10 septembre 2021, en l'église Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde. Après la messe, le cortège funèbre du disparu a pris la direction de Boko, dans le diocèse de Kinkala (département du Pool) où a été porté en terre le lendemain, celui qui était affectueusement appelé *«Mâ Philippe»*.

Présidée par l'abbé Bogdan Piotrowski, curé de la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde, directeur de publication du bulletin paroissial Le Ressuscité, la messe a été concélébrée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville et par plusieurs prêtres.

L'église Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde était remarquablement fréquentée par des parents, amis et connaissances du disparu, des membres des chorales sœurs de l'archidiocèse de Brazzaville venus compatir à la douleur de la chorale l'Arche de Noé ayant perdu l'un de ses piliers.

L'homélie du célébrant s'est focalisée autour de son témoignage sur la vie du défunt. Il a rappelé certains faits saillants de la vie du disparu, sa discrète, franche et fructueuse collaboration au sein du bulletin paroissial, sa participation active à la vie pastorale paroissiale, son sens aigu de collaboration pour le bien de la communauté paroissiale, etc.

Vers la fin de la messe animée par la chorale paroissiale L'Arche de Noé, après que Mgr Anatole Milandou ait prononcé la prière du dernier adieu, le cortège funèbre du disparu s'est ébranlé vers Boko, où repose désormais, celui qui a servi le Bulletin paroissial Le Ressuscité, la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde de manière remarquablement dynamique et infatigable et qui avait joué dans l'équipe Petit Cara, au *«Mwana Foot»*, comme gardien de buts, au Plateau des 15 ans, avec comme coéquipier, Célestin Mouyabi dit *«Shaleur»*, comme il aimait à le dire à ceux qui voulaient l'entendre: il était arrivé au Plateau des 15 ans en 1967, en provenance de Boko, son village natal. Paix à son âme!

G.W.B.

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Publication de bans

Dans une circulaire datée du 7 septembre 2021, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse qu'à l'occasion de la messe d'ouverture de l'Année pastorale 2021-2022, le samedi 9 octobre 2021, il ordonnera à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur, à 9h 00, des diacres et un prêtre.

A / Diacres, les Grands séminaristes: Chris Loïck Bayiza Nieteka, Ange Trésor Giovanni Bikindou, Luc Emmanuel Berverys Boumpoutou Bahemina, Patchou Bob Durcia Bounkazi, Francis Kamara Sekiesse, Verdoly Dieuveil Loumbou Mbanza, Chabrey Malonga, Smith Welcome Malonga Louboula, Crispin Massamba, Yannick Doren Matingou, Rameaux Primes Exaucé Nkouka, Précieux Deo Bénédict Ouambanzoulou Bonny, Chrislain Gloire Russel Tchivongo, et Gloire Merveil Yebo.

B / Prêtre: Père Claise Marlon Ntoumou-Ntondélé (Jésuite).

L'archevêque invite les communautés paroissiales et religieuses à soutenir les futurs ordinands par leurs prières.

World Health Organization
Regional Office for Africa

Organisation Mondiale de la Santé
Bureau Régional de l'Afrique

Organização Mundial de Saúde
Escritório Regional Africano

Facsimile: + 47 241 39501/39503 or + 242 83 95 01/83 95 03
or Direct Fax: + 47 241 39 508 or + 242 83 95 08

01 Octobre2021

AVIS D'APPEL D'OFFRE

Titre: RFP/AFRO/034/2021 - RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ACCESSOIRES DE TOILETTES AU BÂTIMENT PRINCIPAL DE L'OMS/AFRO A BRAZZAVILLE-REPUBLIQUE DU CONGO

Le Bureau de l'OMS pour l'Afrique vous invite par la présente à soumettre des propositions dans le cadre de la présente te invitation à soumissionner (RFP) relatif à l'objet cité ci-dessus.

Ce dossier d'appel d'offre est disponible sur la plateforme https://www.ungm.org/ sous les références inscrites ci-dessus ou sur demande à l'adresse afrgoafrobids@who.int

Les soumissions devraient être présentées conformément aux prescriptions de la RFP et parvenir au plus tard le 15 Octobre 2021 à 14 h00 (heure de Brazzaville) à l'adresse suivante: afrgoafrobids@who.int

Les soumissionnaires potentiels qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur des questions techniques, contractuelles ou commerciales peuvent le notifier par courrier électronique à l'adresse afrgoafrobids@who.int (utiliser la référence y afférentes. Les demandes de clarification devraient nous parvenir au plus tard le 5 jours avant la date limite de soumission.

L'OMS-AFRO attend avec intérêt votre soumission et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux opportunités commerciales proposées par l'OMS.

Sincères salutations

Contracting and Procurement Services
General Management Cluster (GMC)

World Health Organization
Regional Office for Africa

Organisation Mondiale de la Santé
Bureau Régional de l'Afrique

Organização Mundial de Saúde
Escritório Regional Africano

Facsimile: + 47 241 39501/39503 or + 242 83 95 01/83 95 03
or Direct Fax: + 47 241 39 508 or + 242 83 95 08

In re ply please refer to:
Prière de rappeler la référence :
Favor citar a referencia:

16 février 2021

AVIS D'APPEL D'OFFRES RFP/AFR0/002/2021
Titre -TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN HANGAR DU MAGASIN 2 DE l'ESTATE DANS LA CITE DU DJOUE BUREAU REGIONAL DE l'OMS POUR l'AFRIQUE A BRAZZAVILLE REPUBLIQUE DU CONGO

Le Bureau de l'OMS pour l'Afrique vous invite par la présente à soumettre une proposition dans le cadre de présente invitation à soumissionner (RFP) relatif à l'objet sus-référencé.

Ce dossier d'appel d'offre est disponible sur demande à l'adresse afrgoafrobids@who.int

Une visite de site est prévue le mardi 23 février 2021 à 10h00 au Bureau de l'OMS-AFRO.

Le soumissionnaire soumet, par écrit, son offre complète à l'OMS, au plus tard le 09 mars 2021 à 14: 00 [heure de Brazzaville, par courriel, à l'adresse suivante:
afrgoafrobids@who.int
(Mentionner la référence de l'appel d'offres dans l'objet)

Le soumissionnaire potentiel qui souhaite obtenir des éclaircissements sur des questions techniques, contractuelles ou commerciales peut le notifier par courrier électronique à l'adresse afrgoafrobids@who.int (utiliser la référence: RFP/AFR0/002/2021. Les demandes de clarification devraient nous parvenir au plus tard le 5 jours avant la date limite de dépôt des offres.

L'OMS-AFRO attend avec intérêt votre soumission et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux opportunités commerciales proposées par l'OMS.

Sincères salutations

Contracting and Procurement Services
General Management Cluster (GMC)

ANNONCE LEGALE

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS CONGO

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 503.295.000 F. CFA
Siège social: Avenue de Loango; B.P.: 616, Pointe-Noire/CONGO
RCCM: CG/PNR/08 B 252
Pointe-Noire, République du Congo

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date, à Pointe-Noire du 30 juin 2021, enregistré à Pointe-Noire (recette de Pointe-Noire Centre), le 16 août 2021, sous le numéro 6050, folio 151/1, les actionnaires ont notamment décidé de renouveler jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 les mandats des administrateurs ci-après:

La société Financière Panafricaine dont le représentant permanent est Monsieur Thierry EHRENBOGEN;

La société SOCOPAO dont le représentant permanent est Monsieur Christophe PUJALTE.

Dépôt dudit procès-verbal a été fait au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,

L'assemblée Générale

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél: 06664.85.64/04432.52.12.
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

Société TOTAL E&P CONGO

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital social de 20.235.301.20 US$
Siège social: Avenue Raymond Poincaré, B.P. 761, Centre-ville, Pointe-Noire
République du Congo

ANNONCE LEGALE

Aux termes du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenu en date du 13 Juillet 2021, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 25 Août 2021, enregistré aux domaines et timbres en date du 14 Septembre 2021, sous le folio 171/3 N°1820, il a été décidé de :

- Approbation des états financiers de synthèse de l'exercice 2020.

- Affectation montant total du bénéfice de l'exercice 2020.

- Ratification de la nomination de Madame Stéphanie GROUVEL, en qualité d'Administratrice de la société, en remplacement de Madame Marie-Joelle MINORET.

- Ratification de la nomination de Monsieur Khalid Mohammed AL-HITMI, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Khalid AL-RUMAIHI.

- Ratification de la nomination de Monsieur Ali Abdulla AL-MANA, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Ahmed AL-AHMED.

- Ratification de la nomination de Monsieur Xavier BONNET, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Fabien MILLET.

-Ratification de la nomination de Monsieur Nicolas WAWRESKY, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement Monsieur Martin DEFFONTAINES.

Ratification de la nomination de Monsieur Emmanuel LIBERELLE, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Patrick GUENKEL.

Renouvellement des mandats de Monsieur Khalid Mohammed AL-HITMI, Monsieur Ali Abdulla AL-MANA, Monsieur Xavier BONNET, Monsieur Nicolas WAWRESKY, Monsieur Dimitri LOBADOWSKY et Monsieur Emmanuel LIBERELLE, en qualité d'Administrateurs, pour une durée de deux (02) ans.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2021-B-00149, en date du 28 Septembre 2021.

Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2008-B14-00011.

Fait à Pointe-Noire, le 28 Septembre 2021.

Pour insertion.

-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

PROMOTION

Le Pr. Roger Armand Makany élu membre du Conseil d'administration de l'AUF

Sous le haut patronage du président de la Roumanie, il s'est tenu du 21 au 26 septembre dernier, à Bucarest, en présentiel et en visioconférence, la 18e Assemblée générale de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

Réunissant 1007 universités, grandes écoles, réseaux universitaires et centres de recherche scientifique utilisant la langue française et plus de 120 pays, ces assises ont célébré l'an 60 de l'AUF.

Au terme des travaux de l'Assemblée, le Professeur congolais Roger Armand Makany, directeur général de l'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises (ESGAE), a été élu membre du Conseil d'administration de l'AUF, instance qui administre l'Agence et réunit, à la fois, des représentants universitaires et des représentants des États ainsi que des Gouvernements. 18 membres représentants universitaires issus de toutes les régions du monde composent ce Conseil.

L'élection du directeur général de l'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises au Conseil d'administration de l'AUF est une fierté pour le pays. *«Le Congo fait ainsi son entrée au Conseil d'administration de l'AUF»*, selon certains Congolais. *«Un prestige!»*, estiment d'autres. Même son de cloche chez l'heureux élu: *''Je suis persuadé que ceux qui m'ont élu ont voulu faire, en moi, honneur à mon pays, le Congo''* a-t-il dit dans une joie pure de toute vanité.

Promoteur et directeur général de l'ESGAE, le Pr. Roger Armand Makany est membre du Comité consultatif général (CCG) du CAMES et membre du Conseil national de l'Enseignement supérieur de la République du Congo. Il a été élevé au rang d'Officier dans l'Ordre international des palmes académiques du Conseil africain et malgache pour l'Enseignement supérieur (CAMES) en 2020. Il est également Grand officier dans l'Ordre du mérite congolais et ambassadeur de la Paix. Le fondateur de l'ESGAE a reçu plusieurs autres distinctions aux plans national et international.

Pour mémoire, l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), la plus grande association d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche au monde, est

Le Pr. Roger Armand Makany

créée le 13 septembre 1961. Elle regroupe 1007 universités, grandes écoles, réseaux universitaires et centres de recherche scientifique utilisant la langue française dans 119 pays. Elle est l'opérateur pour l'Enseignement supérieur et la recherche du Sommet de la francophonie. Dans le respect de la diversité des cultures et des langues, elle agit pour une francophonie scientifique engagée dans le développement économique, social et culturel des sociétés. Suivant sa stratégie 2017-2021, elle accompagne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour relever trois grands défis: la qualité de la formation, de la recherche et de la gouvernance universitaire; l'insertion professionnelle et l'employabilité des diplômés; l'implication dans le développement global des sociétés.

A rappeler que l'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises est membre titulaire de l'AUF, membre du CAMES et de l'Association internationale des Universités (AIU).

Viclaire MALONGA

DROITS DE L'HOMME

Le CAD dénonce les conditions inhumaines de détention dans les cachots de Brazzaville

Le Centre d'actions pour le développement (CAD), par la voix de son directeur exécutif, Trésor Chardon Nzila Kendet, a dénoncé jeudi 23 septembre, au cours d'une conférence de presse à Brazzaville, les graves atteintes à la dignité des personnes infligées aux détenus dans les cachots de l'ex-direction départementale de la police de Brazzaville ou commissariat central.

Les êtres humains sont traités comme des animaux dans les cachots de la police de Brazzaville», estime-t-il. Aussi a-t-il interpellé le Gouvernement pour prendre des mesures urgentes afin d'humaniser les conditions de détention dans les cachots à Brazzaville caractérisés par une surpopulation des détenus. Les cellules sont infectées; des cafards, des rats, des puces, des moustiques et autres insectes nuisibles à la santé de l'homme y sont présents. Tous les détenus dorment à même le sol.

Les personnes appréhendées, surtout les hommes, sont systématiquement déshabillés avant d'être placée dans une cellule. Ils font leurs besoins naturels dans des objets de fortune. Les urines stockées permettent d'évacuer les matières fécales. La lumière du jour y est très faible et la chaleur intense…Bref, les conditions de détention sont inhumaines et dépassent le seuil des graves atteintes aux droits de l'homme assimilables à de la torture et aux traitements cruels et dégradants.

Pour raison de COVID-19, la maison d'arrêt de Brazzaville ne reçoit que des cas exceptionnels. Tous les individus, qui sont en contradiction avec la loi, sont transférés dans les commissariats de police et de la gendarmerie. Ainsi, le commissariat central des forces de police de Brazzaville, destiné essentiellement pour la garde à vue, est transformé en prison.

Pour mener à bien son enquête, le CAD a rencontré les anciens détenus qui lui ont décrit les conditions de détention à la limite de l'inhumain dans ce milieu carcéral où il n'est pas surprenant de trouver des personnes présumées innocentes, qui ont besoin d'un minimum de dignité. Et même si la personne est condamnée, cela ne lui enlève pas ses droits.

Le Congo, qui a ratifié la Convention des Nations Unies contre la torture, est tenu en

Trésor Nzila Kendet

tant qu'Etat membre des Nations Unies, de respecter les règles minimales concernant les conditions de détention.

Dans ces cachots, on trouve également des personnes dont la détention a dépassé les délais légaux, lesquels varient de six mois à une année. *«Je me souviens encore de ce moment-là. Cela n'est pas nouveau. Le commissariat central est aujourd'hui la prison du commandement des forces de police de Brazzaville. Il a toujours été une prison. Il me souvient, que j'ai été interpellé en septembre 2015 et j'yai séjourné jusqu'en décembre de la même année, sans être présenté devant un juge. C'était un enfer, j'y ai été infecté. Je me souviens encore comme si c'était hier, des deux personnes décédées à l'époque où j'y étais. Et ce sont les mêmes conditions qui persistent jusqu'à ce jour que nous dénonçons. La réalité vécue me donne le courage de continuer à lutter pour faire que le Congo devienne un Etat de droit. J'ai été incarcéré au motif que j'étais contre le changement de la Constitution et j'ai été accusé d'atteinte à la sureté de l'Etat. Je suis dehors à peine depuis deux mois. Le message que j'adresse aux autorités est qu'elles sachent que l'homme est sacré. Quand un homme est interpellé, ses droits ne s'arrêtent pas, même en prison. Il est juste privé de liberté»*, a témoigné un des anciens détenus, Christ-Belvy Dongui Ganga, coordonnateur adjoint du Mouvement citoyen Ras-Le-Bol et porte-parole de ce mouvement.

Le Centre d'actions pour le développement interpelle le Gouvernement et réclame des mesures urgentes pour désengorger, désinfecter, rénover les geôles et permettre l'accès de tous les détenus aux examens médicaux et soins de santé.

Philippe BANZ

EDUCATION

Les nouveaux cahiers d'activités présentés par le PRAASED

Les nouveaux cahiers d'activités ont été présentés vendredi 24 septembre 2021, par le coordonnateur du Projet d'appui à l'amélioration du système éducatif (PRAASED), Calixte Kolyardo. Ces cahiers sont tirés des nouveaux programmes et concernent les classes de CP1, CP2, 6e et 5e. Fruits des travaux d'atelier organisés du 3 au 13 septembre, ils ont été validés le 14 septembre 2021 à Brazzaville, en présence du ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation.

La présentation s'est faite autour d'un petit-déjeuner de presse. D'emblée, Calixte Kolyardo a rappelé comment ces programmes ont été adoptés. *«Comme vous le savez, le mardi 14 septembre 2021, de nouveaux programmes éducatifs, guides pédagogiques et cahiers d'activités pour les niveaux CP1, CP2, 6e et 5e ont été validés après amendements, à l'issue des travaux de l'atelier national de validation des nouveaux programmes éducatifs réécrits, organisé du 3 au 13 septembre 2021 à Brazzaville»*, a-t-il déclaré.

Ces nouveaux cahiers ont été élaborés par une commission pédagogique mise en place par le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, avec l'appui technique du PRAASED, et financé par la Banque mondiale.

Calixte Kolyardo a assuré qu'avec ces nouveaux programmes et cahiers d'activités, le mieux-être des élèves est garanti dans les actions pédagogiques à entreprendre. Et, *«la République du Congo dispose désormais d'un cadre de référence dans lequel doivent s'insérer de façon harmonieuse et rationnelle toutes initiatives et actions pédagogiques destinées à promouvoir ce mieux-être des élèves congolais»* a-t-il indiqué.

Il s'agit de permettre aux élèves de se former sur des thèmes basés sur le vécu social afin de les rendre plus aptes à affronter la vie quotidienne. La transmission du savoir passe par la vie en société de ces élèves qui, dorénavant, ne seront plus appréciés de la même façon qu'ils l'ont été hier. *«Au CP2, à titre indicatif, les élèves de ces niveaux seront désormais appréciés suivant les expressions comme, j'écris, je lis, je complète, j'entoure, je copie et je m'exerce à la maison… une façon d'opérer un apprentissage en profondeur et non superficiel à cause d'une surcharge de contenus»* a-t-il expliqué.

Selon le coordonnateur du PRAASED, l'objectif de ces cahiers d'activités est d'améliorer l'apprentissage des élèves en classe de CP1, CP2, 6e et 5e, en leur offrant un contenu qui leur permet de se former et de développer leurs compétences avec des exemples tirés de la vie courante.

Par ailleurs, une série de formations des enseignants et inspecteurs au maniement des nouveaux programmes sera entreprise d'ici au mois d'octobre pour leur permettre d'acquérir le contenu de ces manuels. Les villes retenues pour ces formations sont: Brazzaville pour les enseignants et inspecteurs de la zone Nord et Pointe-Noire pour ceux de la zone Sud du pays. Elles dureront deux semaines et seront assurées par des consultants internationaux.

Aux questions des professionnels des médias sur la formation et la distribution de ces cahiers d'activités, Calixte Kolyardo a répondu que la formation concerne les enseignants des établissements scolaires publics et privés. Sur le déroulement de la formation, il a rassuré qu'elle ne bouleversera pas le bon déroulement des cours. *«La formation du personnel enseignant ne bouleversera pas la rentrée scolaire, car la suppléance sera assurée pour les classes du primaire. Pour les classes du collège, alors que les enseignants seront en formation, ceux d'autres disciplines vont continuer à évoluer avec les élèves»*, a-t-il affirmé.

Les disciplines concernées par ces nouveaux programmes et cahiers d'activités sont le français, les mathématiques et les sciences. Mais également les notions d'instruction civique incluses dans les cahiers d'activités de français.

Sachant que la nécessité de mettre en œuvre ces nouveaux cahiers issus des nouveaux programmes élaborés suivant l'approche par compétences vise à améliorer la qualité de l'éducation et à contribuer à l'atteinte de l'objectif du développement durable (ODD) 4, la distribution de ces cahiers se fera gratuitement sur l'ensemble du territoire national dans les écoles publiques et privées du 25 octobre au 4 novembre 2021. *«La distribution se fera en toute transparence sur le territoire national. Comme dans la première distribution, une circulaire du ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation précisera les modalités pratiques de cette distribution»,* a affirmé Calixte Kolyardo.

Barlain Djolvan ATIMAKOA *(Stagiaire)*

RENTRÉE SCOLAIRE

Jean-Luc Mouthou salue le travail des enseignants

Comme annoncé, la rentrée scolaire 2021-2022 a bel et bien eu lieu le 4 octobre 2021 sur tout le pays, bien qu'un climat timide a été constaté dans les établissements. Le ministre de l'Enseignement général Jean-Luc Mouthou, qui en est à sa première rentrée, a effectué une visite dans quelques établissements de Brazzaville, pour s'assurer de son effectivité.

Accompagné d'une forte délégation dont le préfet de la ville de Brazzaville, Pierre Cebert Ibocko Onanga et la représentante de l'UNESCO au Congo, Mme Fatoumata Barry Marega, le ministre a commencé à l'école primaire de la Glacière (Bacongo, 2e arrondissement). L'UNICEF partenaire clé du département de l'Enseignement prescolaire a fait un don de kits scolaires à un échantillon d'écoliers de cet établissement. La ronde s'est poursuivie à l'école primaire de Kintélé fleuve (département du Pool), en passant par le lycée de Ngamakosso à Talangaï (6e arrondissement) qui a ouvert ses portes cette année. Le CEG A. A. Neto - doté d'un poste de police avancé pour la sécurité des apprenants cette année - l'école Leyet Gaboka, etc., n'ont pas été oubliés.

Le ministre de l'Enseignement général a salué l'engagement des enseignants communautaires, prestataires et vacataires dans leur mission de formateur. *«Nous avons honoré le cahier de charges qui nous a été soumis à leur avantage. C'est ce qui justifie la reprise du travail dans la sérénité»,* a expliqué le ministre Mouthou.

E.M-O

République du Congo

Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel
CABINET
Banque Mondiale
Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE)

COMMUNIQUE (Large diffusion)

Le Coordonnateur du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE), informe les jeunes de Brazzaville, candidats aux formations du PDCE, que les listes des jeunes retenus par filière de formation sont disponibles et publiées, ce 30 septembre 2021 .

Ces listes sont affichées dans les sièges des neuf (09) arrondissements de Brazzaville et dans les centres ci-après : Cité Don Bosco ; Gymnase Nicole OBA ; Mairie de Mfilou; Gymnase Henri ELENDE ; Gymnase Maxime MATSIMA et la Paroisse Protestante de Mansimou, au siège du PDCE, dans les journaux «La Semaine Africaine» et ' 'Les Dépêches de Brazzaville» et sur le site internet du PDCE à l'adresse : www.pdce-congo.com.

Un calendrier de la tenue des réunions avec les jeunes bénéficiaires accompagnés de leurs parents/tuteurs sera communiqué ultérieurement.

Fait à Brazzaville, le 30 SEPT 2021
Le Coordonnateur,

P.D.C.E

Auxence Léonard OKOMBI

ces pour l'Employabilité (PDCE), sis au 298, rue Voula, Derrière la Mucodec

---

ETUDE de Maître Anicet BALHOU
Notaire
B.P.: 4171; Tél.: (242) 05.557.44.10
E-mail: etude.anicetbalhou@yahoo.fr
Etude sise à l'Immeuble C.N.S.S, 3e étage, porte 303,19, Avenue Charles DE GAULLE, Pointe-Noire; REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Il s'est tenu, par devant le Ministère du notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du vingt-six août deux mille vingt et un, une Assemblée Générale Mixte, dont le Procès-verbal a été enregistré le quinze septembre de la même année sous le n° 245, folio 173/04, aux termes duquel, Les Associés de la Société «GREEN SERVICES», Société A Responsabilité Limité, au capital de Francs CFA 44.000.000, dont le siège est sis à Pointe-Noire, 76, Avenue Gustave ONDZIEL, Centre-ville (en face de cofibois), B.P.: 736, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° RCCM CG/PNR/13 B 1030;

Ont entre autres résolutions à l'ordre du jour, décidé:

En Ordinaire:

-D'approuver dans tous ses termes les comptes annuels de l'exercice 2020 qui se présentent négatives, suites aux pertes réalisées au cours des exercices antérieures;

-D'affecter en report à nouveau (RAN) le résultat du bilan de l'exercice 2020 pour absorption des déficits antérieurs ;

-D'approuver la cession de créance intervenue le 16 juillet 2021 entre Madame Henriette NDIAYE et les autres associés de la société à hauteur de Francs huit millions cinq cent mille (8.500.000);

-De donner quitus, après examen des comptes de l'exercice 2020, à Madame Henriette NDIAYE, Directrice Gérante de ladite société, pour sa gestion au cours de cet exercice;

-De donner quitus à Monsieur KALI TCHIYEMBI, du Cabinet SOCEC, pour mandat en cours de l'exercice 2020;

-De constater que le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à la date de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2021 ;

-De prendre acte des conventions existantes du 31 décembre 2020, après avoir entendu les observations du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 350, 351 et 352 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique;

-De prendre acte de l'absence des conventions interdites, après avoir entendu les observations du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 356 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

En Extraordinaire:

-De réaliser l'augmentation du capital social de la société décidée en Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2020, par incorporation des comptes courants des associées;

-De réaliser la reconstitution des fonds propres, bien que lente, par incorporation progressive des bénéfices ultérieurs;

-De continuer l'exploitation des activités de la société GREEN SERVICES, bien que les déficits structurels aient engendré la perte des capitaux.

Pour avis,
LE NOTAIRE.

ATLS
Africa Toec & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 F. CFA
Siège Social: B.P.: 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-0I-2019-BI6-00010

FORES ENGINEERING SRL
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.000.000 Euros
Siège Social: 12, Via Secondo Casadei, 47122 Forli-ITALIE
Immatriculée au RC: 246759
Succursale de Pointe-Noire: 327, Immeuble SCI Les cocotiers, Avenue Marien NGOUABI, Centre-Ville, Pointe-Noire, République du Congo
Pointe-Noire- République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2016-B21-01316

Annonce précédente: journal de La Semaine Africaine n°4086 du vendredi 10 Septembre 2021

RADIATION DE LA SOCIETE

Aux termes des décisions extraordinaires de l'Associé Unique de la société FORES ENGINEERING du 02 Août 2021, enregistrées à Pointe-Noire le 1er Septembre 2021, sous le folio 162/11 N°6563, l'Associé Unique de la société FORES ENGINEERING SRL, société de droit Italien, a décidé de la fermeture de ladite succursale, et de sa radiation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique sous le numéro CG-PNR-01-2021-D-00546 du 23 Septembre 2021.

Déclaration modificative au RCCM de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2016-B21-01316, le 23 Septembre 2021.

Pour avis.

LIVRES

L'implantation des jésuites au Congo, une histoire missionnaire

Il est des réalités à côté desquelles nous passons sans nous poser trop de questions. On se dit : les choses sont là parce qu'elles doivent être là où Dieu a voulu qu'elles soient, c'est tout. Pourquoi s'interroger sur l'enchaînement des séquences ? Nous sommes bien vite invités à la paresse intellectuelle, renonçant au comment du (ou des) pourquoi.

Ainsi en est-il de l'implantation de la Compagnie de Jésus au Congo. Nous ne nous sommes jamais demandé comment cette congrégation religieuse, fondée en 1540 par Saint Ignace de Loyola (fêté le 31 juillet), est arrivée chez nous, après une première tentative d'implantation dans l'ancien royaume du Kongo. Il fut un temps où la seule référence à cette congrégation au Congo était Mgr Ernest Kombo. Le premier évêque de Nkayi, administrateur de Pointe-Noire puis finalement évêque d'Owando, a curieusement contribué à la visibilité des Jésuites depuis qu'il a été chargé de fonctions politiques importantes à la Conférence nationale…

Alors, comment les Jésuites sont-ils arrivés au Congo. Un petit livre de 95 pages nous donne à voir les étapes d'une active et dynamique implantation en cours. Son auteur est lui-même un acteur de cette histoire en mouvement, qui raconte les péripéties de cette présence, presqu'au quotidien. *«Les premières années des jésuites au Congo-Brazzaville, 1979-2008»*. C'est Jean Roger Pascal Ndombi, jésuite du Congo qui signe ces pages. Il ne pouvait y avoir témoin plus posé dans l'écriture et plus équilibré dans la connaissance de la Compagnie de l'intérieur que celui qui est le quatrième jésuite Congolais dans l'ordre chronologique, en partant de l'année 1965 qui est celle de l'entrée en congrégation de Mgr Kombo.

Lorsqu'on évoque l'implantation d'une œuvre d'Eglise, on imagine des temps lointains où des pères barbus

Jean Roger Pascal Ndombi

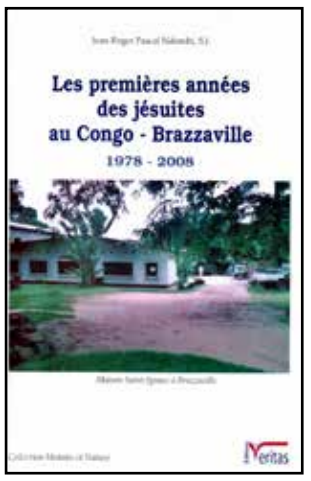

La couverture du livre

ou des religieuses en robes noires baragouinaient une langue de comique devant des «indigènes» plus amusés que convaincus. L'implantation des jésuites au Congo s'est faite comme dans un film en accéléré mais qui n'a pas évité les incompréhensions, ni le sang des martyrs, hélas.

Les bourrasques politiques qui ont dévasté le Congo après les années 1990 n'ont pas épargné les jésuites, ni même leur « vaisseau amiral » du centre Vouéla, pourtant situé hors de Brazzaville sur les bords du Djoué mais littéralement razzié. Ni la Communauté Saint Ignace au cœur de la ville et lieu d'assassinat le 28 juillet 1998 du père Michel Halbecq s.j. Arrivant de Douala, au Cameroun, il n'avait pas même défait ses valises quand une balle inconnue lui traversa la tête par derrière. L'enquête de la police suivrait son cours…

Mais des événements autrement «glorieux» ont également marqué la vie de la Congrégation au Congo. Par exemple, le passage à Brazzaville, du 7 au 8 avril 1989, du père Hans-Peter Kolvenbach. Le supérieur général de la Compagnie de Jésus sur lequel les Italiens qui raillent la proximité géographique de ses bureaux avec ceux du pape au Vatican fantasment sur la puissance supposée de celui qu'ils nomment «le pape noir ».

L'autre événement marquant est la congrégation provinciale des jésuites d'Afrique et au cours de laquelle, du 16 au 22 février 1990 à Vouéla, ils décidèrent de scinder les parties ouest et centrale de la province d'Afrique occidentale.

Mais il y eut aussi des événements moins datés au carbone 14, tels l'engagement dans le relèvement psychique, physique et spirituel des populations errantes du Pool et de la Bouenza victimes extrêmes de la guerre. Ou la reprise du CERC, le Centre d'études et de recherches chrétiennes, qui partage les locaux de La Semaine Africaine et qui est aujourd'hui dirigé par le jésuite Raphael Bazebizonza. Ce centre fondé en 1970 et animé par le Dominicain Gérard Esbach, est devenu au fil des années un lieu d'animation intellectuelle de référence malgré les violences qui l'ont paralysé pendant une décennie.

A.S.M.

_____

Jean Roger Pascal Ndombi, « Les premières années des jésuites au Congo-Brazzaville, 1979-2008 », Ed. Veritas, Douala (Cameroun), 2021, 95p. Préface de Yvon Christian Elenga s.j.

Tarifs d'abonnement

Congo	182 Euros
6 mois	Autres pays d'Afrique
Retrait sur place: 15.600	96 Euros
Expédié: 23.400	192 Euros
1 an	Europe
Retrait sur place: 31.200	96 Euros
Expédié: 46.800	192 Euros
France, Afrique Francophone	Amérique-Asie
91 Euros	100 Euros
	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

POESIE

Rosin Loemba signe «Couleurs du crépuscule»

Ouvrage de 77 pages publié récemment aux éditions + à Paris (France), le tout nouvel opuscule du docteur Rosin Loemba est un recueil de 63 poèmes écrits en vers libres, une nouvelle forme d'écriture qui s'oppose à toute contrainte de versification. Il a été présenté et dédicacé, mercredi 22 septembre dernier à l'Institut français du Congo de Brazzaville. C'était sous la modération de Ourbano Mbou Makita, enseignant de français et critique littéraire. En présence des écrivains et férus de la littérature, des élèves et étudiants de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines (FLASH) de l'Université Marien Ngouabi.

Rosin Loemba dédicaçant son livre

Plusieurs intervenants ont été associés à l'exercice d'éclairage de l'auditoire sur la richesse de cette poésie.

Selon Macyval Mbou,"Couleurs du crépuscule" *«se veut un miroir pour refléter les inquiétudes qui rendent fécondes les soifs d'une jeunesse…C'est un écho des sueurs fragiles…une poésie qui s'inscrit dans une perspective militante censée faire une perception de la société bouleversée et plongée dans un univers macabre fait de déception et de division sans précédent».* Ce recueil de poèmes permet d'établir un diagnostic de la société pour relever avec acuité les véritables écueils qui gangrènent les pays africains. Ceci, dans la quête d'un soulagement et d'un souffle. Cette parole poétique se traduit comme *«une forme de thérapie, pour guérir les plaies saignantes d'un peuple pris au prisme des magouilles de fers de lance qui brouillent un horizon chromatique»*, estime un critique littéraire. «Couleurs du crépuscule» tourne autour d'un point central qui retient l'attention de tous: *«les promesses d'aujourd'hui, plutôt positives, se transforment en cauchemar»*.

M. Balendé (critique littéraire) estime, pour sa part, que Rosin Loemba est un poète qui invite au patriotisme, et à l'éthique comme ferment du gouvernement.

L'auteur de «Couleurs du crépuscule» n'est pas à sa première signature. Il est également le géniteur de : «Le ventre toujours nous trahit…» (poésie), publié en 2014 aux éditions Chapitre.Com (Paris); «Ci-gît mon cœur» (poésie), publié en 2015 aux éditions Edilivre à Paris ; «L'Acmé ou le surgissement des étoiles» (poésie), publié en 2016 aux éditions Chapitre.Com à Paris ; «L'œuvre de Benoît Moundélé-Ngollo: rupture systémique et quête de la morale» (essai), publié aux éditions Renaissance Africaine à Paris, en 2020.

Marcellin MOUZITA

ASSOCIATION NOUVELLE LIKOUALA ÉMERGENTE (NLE)

Une soirée culturelle en perspective à Dolisie

Après plusieurs activités dans le département de la Likouala, l'association Nouvelle Likouala émergente (NLE) entend mettre le cap sur d'autres départements. Parmi les projets qu'elle a en ligne figure l'organisation d'une soirée culturelle à Dolisie, la troisième ville du Congo. Une soirée qui connaîtrait la participation des ensembles de musique traditionnelle des départements de la Likouala et du Niari. C'est ce qu'a laissé entendre le président de cette association, Eddie Sergio Malanda, au cours d'une conférence de presse qu'il a animée le jeudi 30 septembre dernier à Brazzaville. En présence du représentant de son association en France, Afrique Baltazar Mbamondélé.

Eddie Sergio Malanda, au milieu

Cette rencontre a permis au président de la Nouvelle Likouala émergente de faire le point de la récente mise en place des nouvelles instances de l'association, de la campagne de sensibilisation pour l'unité nationale et d'adhésion, dans la Likouala et à Amiens, en France. Résultat: l'association revendique aujourd'hui 25 000 adhérents!

Autres projets qu'envisage de réaliser l'association Nouvelle Likouala émergente: une campagne de soins médicaux gratuits dans la Likouala et dans la partie sud du pays réalisée par des médecins congolais résidant en France, et des rencontres sportives à Kinkala, dans le département du Pool.

L'occasion faisant le larron, Eddie Sergio Malanda a demandé aux personnes de bonne volonté de voler au secours des populations de la Likouala victimes d'inondations consécutives aux pluies diluviennes.

A titre de rappel, la NLE est une association apolitique née il y a trois ans. Elle a pour, entre autres objectifs, former les fils et filles de la Likouala; assister les sinistrés, les victimes de guerres; soutenir la politique de développement du Président de la République et de son Gouvernement.

La soirée culturelle qu'elle avait organisée il y a quelques mois, dans le chef-lieu de la Likouala, avait connu la participation fort réussie d'une cinquantaine de groupes de musique traditionnelle des sept districts de ce département: Impfondo, Epéna, Enyellé, Bétou, Dongou, Bouanéla, et Liranga.

V.C.Y.

PROGRAMME VILLES RESILIENTES EN REPUBLIQUE DU CONGO COMPOSANTE «SOCIETE CIVILE, EAUX USEES ET DECHETS» AMI_GRET/004/2021

11ème Fonds européen de développement
EuropeAid/167851/DD/ACT/CG
Contrat FED/2020/421-299

1. Le Gret est une ONG internationale de développement, de droit français, créé en 1976. Il est présent au Congo depuis 2002, en appui à la société civile et en appui des collectivités locales dans la mise en place des services de gestion des déchets. Le Gret a reçu une subvention de l'Union européenne dans le cadre du 11èmeFonds européen de développement (FED) afin de mettre en œuvre les activités de la composante «Société civile, Eaux usées et Déchets» du programme «Villes résilientes en République du Congo». Ces activités sont financées pour une durée de 44 mois, sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère du Plan, de la statistique, de l'intégration régionale, des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande. Il a pour objectif de *«contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population de Nkayi et Owando en matière d'assainissement à travers une gouvernance locale inclusive et sensible aux questions de genre»*.

2. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette composante, un certain nombre d'activités de visibilité seront organisées. Ces activités de visibilité pourront concerner entre autres :
- L'impression de kakemono y compris l'achat du matériel
- L'impression banderole
- Le flockage des T-shirt et casquette y compris l'achat du matériel
- Le flockage des gilets y compris l'achat du matériel
- L'impression de chemise à rabats
- L'impression des stickers pour matériels
- La décoration des poubelles en plastique.

3. Par le présent appel à manifestation d'intérêt, le Gret invite les prestataires ayant les qualifications requises, à manifester leur intérêt et à présenter leur dossier de candidature. Le prestataire retenu conclura un accord-cadre avec le Gret en vue de la réalisation des prestations couvertes par le présent appel à manifestation d'intérêt.

4. Les prestataires devront produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés, expérimentés et ont un dossier fiscal. Il s'agit particulièrement de présenter :
- Un catalogue de présentation des activités réalisées par le prestataire
- Une liste des coûts unitaires appliqués
- Une fiche présentant les expériences du prestataire
- Un dossier fiscal composé des pièces ci-après : Extrait de registre de commerce, NIU, SCIET, SCIEN, patente fiscale datant d'au moins 12 mois.

5. Le projet sur lequel est basé le présent appel à manifestation d'intérêt étant financé par une subvention de l'Union européenne, le Gret s'est engagé à contribuer à la lutte contre la fraude et le financement du terrorisme. Le prestataire retenu présentera les pièces d'identité des principaux responsables de la structure pour permettre le criblage dans la liste des sanctions UE. Aussi, cette subvention de l'Union européenne ne couvrant pas des taxes telles que la TVA et la CA, le prestataire retenu devra fournir au Gret la copie du reversement à l'administration fiscale de la TVA et la CA collectée sur les prestations réalisées dans le cadre du contrat cadre qu'il signera avec le Gret.

6. Les dossiers de candidature doivent parvenir au plus tard le 20 octobre 2021 à 15h00 (Toute offre qui arrivera après l'heure et a date de clôture ne sera pas considérée). Les dossiers doivent être déposés au siège du Gret sis 798, rue Moukoukoulou / Plateau des 15 ans.

Brazzaville, le 1er octobre 2021

Stève MOUKENDI
Chef de projet

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC
Courriel : prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com

AMI N° 005/MEPSIR/PRISP/C/2021

«RECRUTEMENT D'UNE FIRME CHARGEE DE DEVELOPPER LE REGISTRE DES AGENTS CIVILS DE L'ETAT»

1- Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement des activités du « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «firme chargée de développer le registre des agents civils de l'Etat»».
Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de sélectionner un cabinet en vue de faire l'étude et de développer le registre des agents civils de l'Etat.

2- Profile du cabinet
Le consultant doit être un cabinet ou un bureau d'études répondant aux critères ci-après :
- avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans la mise en œuvre des systèmes d'information ;
- avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la mise en œuvre d'un système de Gestion des Ressources Humaines ;
- avoir réalisé au moins deux (02) projets de gestion des ressources humaines dans l'administration publique ;
- avoir une expérience avérée du développement dans l'environnement Oracle ;
- avoir une expérience avérée dans le domaine de l'archivage manuel et électronique des documents ;
- être capable d'assurer la formation et le transfert de compétences.

La firme proposera les experts ci-après :
• un Chef de mission, expert en système d'information
- être titulaire d'un diplôme de Bac + 5 au moins dans le domaine de management des systèmes d'information ;
- avoir une expérience d'au moins trois (3) ans dans la conception, la réalisation, l'intégration et la mise en œuvre des solutions RH;
- avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans la conduite de projets informatiques, particulièrement les systèmes de gestion des ressources humaines ;
- avoir une expérience de travail avec les partenaires au développement (Banque Mondiale, FMI, PNUD et autres) serait un atout.
- la langue de travail est le français.
• Un Expert : spécialiste en système de gestion de bases de données (DBA Sénior)
- être titulaire d'un diplôme de Bac + 4 au moins en informatique ou diplôme équivalent ;
- avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans dans les projets de conception et mise en œuvre de bases de données ;
- avoir une expertise dans l'animation des formations du personnel technique ;
- être certifié dans l'un des Systèmes de gestion de bases de données tels que : Oracle 10g/11g/12c, Microsoft SQL Server 2012/2016/2019 ou MySQL serait un atout ;
- avoir une maîtrise des environnements et des outils de développement tels que : Ms SQL Server, Oracle, PL/SQL, MySQL, XML, XHTML, Javascript, technologies JAVA, Talend ;
- avoir une expérience de travail avec les partenaires au développement (Banque Mondiale, FMI, PNUD et autres) serait un atout ;
- la langue de travail est le français.
• Un Expert : développeur sénior,
- être titulaire d'un diplôme de BAC + 3 au moins en informatique ou tout autre diplôme équivalent ;
- justifier d'une expérience de cinq (05) ans en développement des applications métiers spécifiques ;
- avoir conduit ou participé à au moins trois (3) missions similaires en développement des applications dans le domaine des Ressources humaines en Afrique Subsaharienne ;
- avoir une maîtrise des outils et des environnements de développement tels que : Oracle PL/SQL, MySQL, PHP, XML, XHTML, Javascript, JAVA, CSS3, VB.net ;
- la langue de travail est le français.
• Un Expert : Administrateur systèmes et réseaux,
- être titulaire d'un diplôme de BAC + 4 au moins en informatique ou tout autre diplôme équivalent ;
- justifier d'une expérience de cinq (05) ans en administration systèmes et réseaux ;
- avoir conduit ou participé à au moins trois (3) missions similaires en configuration et en déploiement des applications en réseau ;
- avoir une maîtrise des outils et des environnements systèmes et réseaux ;
- la langue de travail est le français.

3- L'Unité de coordination du Projet des Reformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les cabinets doivent fournir les informations contenues dans le profil. Les cabinets doivent inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae du personnel clé mentionné ci-dessus, des documents légaux, des certificats d'incorporation et une méthodologie de travail. Ils devront avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée et attestations de bonne exécution.

4- Les cabinets seront sélectionnés suivant la méthode fondée sur la qualification des consultants (SQC) en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016 révisée en novembre 2017 et août 2018.

5- Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

6-Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en six (06) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 18 octobre 2021 à 16 h 00 (heures locales) et porter la mention « recrutement d'une firme chargée de développer le registre des agents civils de l'Etat».

7-L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est:

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE ECOLE REMO 03 RUE DU TOURISME QUARTIER CLAIRON, ARRONDISSEMENT 3 POTO-POTO
Tél : +242 06 611 63 49/04 032 22 81:
Courriel: prispmarches@prisp-congo.org et prispmarches@gmail.com.

Fait à Brazzaville, le 01 octobre 2021

Le Coordonnateur du PRISP,
Ferdinand DOUKAGA KWANDA

ATHLETISME

La Fédération congolaise face à son destin

La CCAS (Chambre d'arbitrage et de conciliation du sport) a invalidé une fois de plus la note portant exclusion du président José Cyr Ebina prise en assemblée générale extraordinaire le 17 août dernier. Reste à savoir si cette *«manœuvre»*, pour paraphraser la partie défenderesse, fera reculer les instances internationales de la discipline qui ont déjà donné leur position, ne le considérant plus comme éligible» dans la famille mondiale.

José Cyr Ebina a-t-il gagné ? Ses adversaires ont-ils perdu? Il est encore un peu tôt pour répondre, mais une chose est sûre : la sentence de la CCAS (Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport) prononcée le samedi 2 octobre 2021 dans l'affaire impliquant les deux camps antagonistes est à l'opposé (Lire nos articles dans les n°4091 du mardi 28 septembre et 4092 du vendredi 1er octobre 2021) de la position de la World Athletics (Fédération mondiale d'athlétisme) et de la CAA (Confédération africaine d'athlétisme).

Pour les juges de la CCAS, *«la note portant exclusion du Président de la Fédération congolaise d'athlétisme est entachée d'irrégularités et d'illégalités, notamment la violation des droits de la défense et de la procédure de convocation et de tenue de l'Assemblée générale extraordinaire, ainsi que sa composition»*

Les juges rendant la sentence

«Ce que je disais tous bas, la justice l'a dit haut et fort : toutes ces décisions ont été prises de façon irrégulière, de sorte que la CCAS s'en est rendue compte, et donc cette situation de trouble à l'ordre public sportif ne devrait plus perdurer au sein de la FCA», s'est félicité Me Yvon Eric Ibouanga, l'avocat de José Cyr Ebina. Et d'ajouter: *«Les parties vont désormais se mettre ensemble, elles vont désormais respecter les statuts et règlements qui régissent leur fédération dès lors que les décisions qui viennent d'être rendues l'ont été en premier et dernier ressort».*

En demandant l'annulation des décisions prises contre lui par la famille de l'athlétisme, José Cyr Ebina, largement mis en minorité au sein du Comité exécutif (1 membre favorable, contre 12 membres hostiles) et au Conseil fédéral, comptait aussi être «lavé» de nombreux chefs d'accusation, dont ceux de *«détournement du Fonds DOA et de conduite solitaire des affaires, en dehors des canaux officiels de la Fédération»*. Il n'en est rien, la CCAS étant restée muette sur les griefs portés contre lui, se désole-t-on, du côté de ses adversaires. Ou peut-être que la CCAS n'a pas voulu divulguer cet aspect puisque n'ayant rendue publique que la conclusion de sa sentence, ce qui est «insolite», se sont-ils étonnés, mettant en cause *«l'impartialité des juges de la CCAS».*

La tenue de ce «procès» sportif était accompagnée d'un grand scepticisme. Et les adversaires de José Cyr Ebina étaient les premiers sceptiques. Pour eux, en se focalisant sur la procédure de convocation et de tenue de l'Assemblée générale, les juges *«ont seulement cherché une faille pour distraire l'opinion et lui cacher les pratiques mafieuses de l'ancien président».* Ce qui est loin *«des missions de la CCAS, créée non seulement pour dire le droit mais aussi pour faire régner davantage de moralité et d'éthique dans le sport»,* d'après eux. Ils estiment que *«la CCAS a même bafoué les statuts de la Fédération».*

Affaire close à Brazzaville ? Peut-être. Les adversaires de José Cyr Ebina, eux, portent leurs espoirs sur la Fédération mondiale qui devrait s'en saisir en novembre lors de son congrès. L'avenir de l'athlétisme congolais semble plus marquée par les incertitudes que par une assurance de sérénité.

Jean ZENGABIO

JEAN-MICHEL MBONO ''SORCIER'' REPOND A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que bon nombre de férus du football congolais se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono ''Sorcier'', véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond.

****Quelles propositions faites-vous sur les U-15 et U-17 ?***

****J.-M. Mbono:** La FIFA met un point d'honneur sur le fair-play et voudrait que les footballeurs apprennent à bien se conduire sur l'aire de jeu dès le bas-âge ; mais ne pourrait-elle pas assouplir les sanctions et les rendre graduelles par rapport aux différentes catégories de joueurs ? Par exemple, trois cartons jaunes valent une expulsion pour les minimes et cadets, et deux cartons jaunes pour les juniors et seniors. Les minimes et les cadets dans leur naïveté prennent plus de risques, laissent traîner les pieds et sont moins agressifs mais plus émotifs.

****Pourquoi n'avoir pas choisi d'être entraîneur à la fin de votre carrière ?***

****J.-M. Mbono :** Oh la la ! Vous savez, un entraîneur est constamment sous pression, il dépend de l'humeur de son président et de ses joueurs. Lorsque les joueurs ne vous écoutent plus, vous ne pouvez rien faire. Ça ne me plairait pas du tout. C'est aussi un métier très stressant qui fait vieillir plus rapidement.

(A suivre)

FOOTBALL/ QUALIFICATIONS MONDIAL 2022

Un petit nouveau débarque chez les Diables-Rouges

Warren Tchimbembé en action sous le maillot du FC Metz

Après avoir publié jeudi 30 octobre dernier la liste des Diables-Rouges convoqués pour affronter deux fois le Togo, sur laquelle apparaît un seul nouveau, Warren Tchimbembé, le sélectionneur national Paul Put a tenu une conférence de presse. Le technicien belge du Congo s'est expliqué sur ses choix et a insisté sur sa volonté de reconstruire une équipe nationale compétitive dans les prochains mois.

Un petit nouveau s'apprête donc, si ce n'est déjà fait (les premiers joueurs évoluant en Europe devaient arriver lundi 4 octobre), à débarquer chez les Diables-Rouges. Paul Put l'a longtemps désiré, Warren Tchimbembé, binational de 23 ans sociétaire du FC Metz (Ligue 1 de France), a donné son accord pour vêtir le maillot national pour les matches des 9 et 12 octobre 2021 contre le Togo, d'abord à Lomé, ensuite à Brazzaville. C'est l'un des milieux de terrain, dans un compartiment clé d'une équipe, sur lesquels le Belge fonde ses espoirs pour bâtir une équipe nationale congolaise compétitive. *«Nous sommes en train de reconstruire une équipe avec des nouveaux joueurs. Mais cela prendra du temps pour convaincre de nouveaux joueurs»,* a-t-il expliqué. Pour illustration, seul Warren parmi les autres binationaux approchés a donné son feu vert.

Lors de sa conférence de presse, Paul Put a annoncé que deux joueurs ont poliment dit niet (Faitout Maouassa et Franck Nsoki), d'autres sont dans les sélections françaises (Matsima, Massengo, Béka-Béka, etc.) à limite d'âge et, donc, se donnent encore un temps de réflexion. Mais le Belge ne désespère pas, le temps passant, de convaincre les hésitants, notamment le gardien de but Brice Samba.

Le sélectionneur national des Diables-Rouges s'est expliqué aussi sur la non-convocation de certains joueurs, notamment Dylan Saint Louis (raison familiale), Prince Ibara (retenu par son équipe en raison des dispositions de prévention contre la COVID-19 en Inde où il évolue actuellement) et Dylan Bahamboula. *«Je fais des choix sportifs, la composition d'une équipe c'est une chose, mais il y a d'autres paramètres»,* a-t-il déclaré concernant le dernier joueur cité.

Le sélectionneur national a dit que la conservation de la majorité des joueurs appelés lors des deux premiers matchs vise à *«consolider la cohésion du groupe».* Et il est serein et travaille pour engranger le maximum de points au bout de la double confrontation contre le Togo pour se relancer dans un groupe dominé par le Sénégal.

G.-S.M.

Les joueurs convoqués

Gardiens de but: Christoffer Mafoumbi (Mosta FC/ Malte), Pavhel Ndzila (AS Otohô/ Congo) et Giscard Mavoungou (Diables-Noirs/ Congo)

Défenseurs: Ravy Tsouka Dozi (Helsingborg/ Suède), Varel Rozan (AS V.Club/ RDC), Baron Kibamba (FC Séville B/ Espagne), Fernand Mayembo (Le Havre/ France), Bradley Mazikou (CSKA Sofia/ Bugarie), Morgan Poaty (RFC Seraing/ Belgique), Randi Goteni (Stade Laval/ France).

Milieux de terrain: Nolan Mbemba (Le Havre/ France), Hardy Binguila (Diables-Noirs), Durel Avounou (Le Mans/ France), Gaius Makouta (Boavista/ Portugal), Warren Tchimbembé (FC Metz/ France), Merveil Ndockyt (NK Osijek/ Croatie), Antoine Makoumbou (NK Maribor/Slovénie).

Attaquants: Prestige Mboungou (Abha Club/ Arabie Saoudite), Yhoan Andzouana (DAC Dunajska/Slovaquie), Silvère Ganvoula (Bochum/ Allemagne), Yann Mabela (Racing FC Union/ Luxembourg), Guy Mbenza (WAC / Maroc), Beni Makouana (Montpellier SHC/ France), Mavis Tchibota (Ludogorets Razgrad/ Bulgarie)

DIASPORA

Madeleine Malonga, la fierté du Congo

Lors des J.O de Tokyo cette année au Japon, beaucoup de Congolais se sont reconnus en Madeleine Malonga. Parce que, bien que représentant la France dans le tournoi féminin de judo, elle porte un nom de chez eux et, surtout, a remporté la médaille d'argent dans la catégorie des moins de 78kg. La Franco-congolaise mérite donc d'être présentée.

''Mado'', comme on l'appelle affectueusement, fait le bonheur de ceux qui la suivent depuis plus de 10 ans. Elle mesure 1,82m et pèse 78kg. Petite fille de Raphaël Malonga, un ancien judoka congolais, elle s'est hissée au sommet de sa discipline. A son palmarès : double championne d'Europe en 2018 et 2020, championne du monde en 2019 et quelques-uns des meilleurs tournois du monde comme le Grand Slam de Paris en 2019 et 2020, mais aussi les très prestigieux Masters de Doha en début d'année 2021.

C'est au pôle d'Amiens que Madeleine Malonga (27 ans) a commencé le sport de haut niveau à l'âge de 14 ans : *«C'était un âge très jeune et ça a été difficile de quitter le domicile familial pour aller en Sport-étude à Amiens. Mais mon père m'a expliqué que c'était une chance et que si ça ne se passait pas bien, il pouvait venir me chercher».*

Madeleine Malonga ''Mado'' au mieux de sa forme

Une étape difficile, mais qui a permis à l'étoile montante de sa catégorie de développer son potentiel et d'intégrer un groupe de judokates qui sont, en plus de ses partenaires d'entraînement, ses amies.

En 2012, Madeleine Malonga avait 19 ans et cela faisait deux années qu'elle avait déposé ses valises à l'Institut des sports de l'expertise et de la performance (INSEP) à Paris. Dans le groupe d'entraînement de l'élite du judo français, elle se lie d'amitié avec beaucoup mais surtout avec Priscilla Gneto (-52 kg), finalement sélectionnée pour les J.O de Londres 2012 où elle remporte une médaille de bronze sous l'œil de Malonga ''Mado''.

Pour Rio 2016, la Franco-congolaise est barrée dans sa catégorie par la Franco-camerounaise Audrey Tcheuméo et prend une décision radicale. Elle décide de s'entraîner exclusivement avec son entraîneur du club de Blanc-Mesnil. Un choix payant puisqu'après deux échecs de sélection olympique, c'est bien elle qui a représenté la France aux Jeux de Tokyo cette année, et avec panache puisqu'elle est repartie avec une médaille olympique.

Mais il y a un autre rêve qui anime encore plus la jeune femme : l'or olympique. Il ne fait aucun doute qu'elle sera présente à Paris en 2024. ''Mado'' a coché cette étape dans son petit carnet qu'elle transporte toujours avec elle, avant de passer à d'autres rêves de vie.

Alain-Patrick MASSAMBA

(Source :www.olympics.com)

Inspirés
tous les jours
par nos
héros
AFRICA
First Assist
Pour vous, Partout
SAHAM Assistance devient Africa First Assist
L'expertise et le savoir-faire de Africa First Assist
sont au service de tous les héros du quotidien.
www.africafirstassist.com